

Office national
de l'énergie



National Energy
Board

444, Septième Avenue S. –O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres (RPT)
**Rapport d'audit final du programme de la gestion
de la sécurité de TransCanada**

Numéro du dossier : OF-Surv-OpAud-T211-2013-2014 01

TransCanada PipeLines Limited
et filiales réglementées par l'Office national de l'énergie (TransCanada)
450, Première Rue S. O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

31 mars 2014

Canada



Résumé

Les sociétés réglementées par l'Office doivent démontrer leur volonté d'agir de façon proactive en vue d'améliorer constamment leur rendement sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. Les sociétés pipelinières relevant de l'Office sont tenues d'incorporer des systèmes de gestion efficace et intégrée à leurs activités quotidiennes. Ces systèmes comprennent les outils, les technologies et les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pipelines soient sécuritaires et qu'ils le demeurent. Les programmes de gestion de la sécurité permettent aux sociétés de communiquer avec les intervenants en vue de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et la conformité à la réglementation.

Le présent rapport documente l'audit complet du programme de gestion de la sécurité de TransCanada dans son application aux filiales et installations pipelinières réglementées par l'Office. L'audit a été effectué conformément au *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres* (RPT), dans sa version modifiée du 21 avril 2013. Cette version exige maintenant, entre autres choses, que les sociétés se dotent d'un programme de gestion de la sécurité efficace et bien documenté devant constituer l'un des éléments principaux de leurs systèmes de gestion. Le RPT a été promulgué sans délai de grâce pour les entreprises régies par la réglementation fédérale.

L'audit de l'Office a été effectué conformément à son protocole en la matière, qui recense cinq éléments du système de gestion. Ces cinq éléments sont eux-mêmes répartis en groupes de 17 sous-éléments. Chaque sous-élément tient compte de plusieurs exigences réglementaires. L'Office exige des sociétés qu'elles se conforment intégralement aux exigences réglementaires de chaque sous-élément du système de gestion faisant l'objet de l'évaluation. Si le programme d'une société est jugé lacunaire quant à une exigence réglementaire, alors le sous-élément en entier est jugé non conforme.

L'audit de l'Office a permis à celle-ci de conclure que TransCanada a élaboré et mis en œuvre un programme visant à gérer et à maîtriser les dangers associés aux incidents et aux situations d'urgence pouvant compromettre la sécurité de l'exploitation. Les documents et dossiers examinés dans le cadre de cet audit établissent que TransCanada veille à ce que les membres de son personnel soient adéquatement informés des pratiques et des procédures de gestion de la sécurité.

L'audit a également mis au jour plusieurs éléments non conformes, dont la majorité correspond aux trois grandes catégories suivantes :

- l'absence de processus établis, mis en œuvre et documentés qui correspondent aux exigences du système de gestion, comme le prescrit le RPT récemment mis à jour;
- l'élaboration et la mise en œuvre de processus efficaces relatifs à l'évaluation interne constante du respect des exigences légales ainsi que de la pertinence et de l'efficacité de son programme de gestion de la sécurité;
- l'incapacité d'établir que le programme de gestion de la sécurité met en œuvre et intègre de manière uniforme les exigences du système de gestion prescrit par le RPT.



L'Office a jugé qu'aucune mesure d'application de la loi n'est, dans l'immédiat, nécessaire pour résoudre les problèmes de non-conformité décelés à l'occasion de cet audit. Dans les 30 jours qui suivent la publication du rapport d'audit final, TransCanada doit élaborer et présenter un plan de mesures correctives devant être approuvé par l'Office, dans lequel elle doit fournir les détails relatifs aux démarches qu'elle entend prendre pour résoudre les problèmes de non-conformité relevés durant l'audit. L'Office évaluera la mise en œuvre des mesures correctives afin de s'assurer qu'elles sont exécutées rapidement et déployées à l'échelle du système. Il continuera également de surveiller l'efficacité et la mise en application globales du système de gestion de TransCanada au moyen d'activités ciblées de vérification de la conformité dans le cadre de son mandat permanent de réglementation.



Table des matières

1.0	TERMINOLOGIE ET DÉFINITIONS.....	5
2.0	ABRÉVIATIONS	6
3.0	INTRODUCTION RAISON D'ÊTRE ET CADRE D'INTERVENTION DE L'OFFICE	7
4.0	CONTEXTE	7
5.0	OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE L'AUDIT	8
6.0	PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE D'AUDIT.....	8
7.0	ACTIVITÉS D'AUDIT	9
8.0	SOMMAIRE DU PROGRAMME	10
9.0	RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS RÉSULTANT DE L'AUDIT.....	11
10.0	CONCLUSIONS.....	15

Annexes

Annexe I : Tableau d'évaluation de l'audit

Annexe II : Descriptions sommaires et cartes des installations

Annexe III : Représentants de société rencontrés

Annexe IV : Documents examinés



1.0 Terminologie et définitions

Audit : Démarche systématique, indépendante et documentée consistant à obtenir des preuves et à les examiner objectivement pour vérifier dans quelle mesure les critères ont été respectés.

Conforme : L'élément satisfait aux exigences légales. La société a démontré que son système de gestion et ses programmes de protection, ses processus et ses procédures ont été élaborés et mis en œuvre pour respecter les exigences légales.

Constatation : Évaluation ou détermination établissant que les programmes ou des éléments de programme répondent de façon satisfaisante aux exigences de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et des règlements qui en découlent.

Non conforme : L'élément ne satisfait pas aux exigences légales. La société n'a pas démontré qu'elle a élaboré et mis en œuvre ses programmes, ses processus et ses procédures en vue de répondre aux exigences légales. Une mesure corrective doit être élaborée et mise en application.

Plan de mesures correctives : Destiné à redresser les situations de non-conformité relevées dans le rapport d'audit, le plan explique les méthodes et les mesures qui seront utilisées pour les redresser.

Procédure : Série documentée d'étapes d'un processus se déroulant dans un ordre régulier et défini dans le but d'accomplir des activités individuelles d'une manière efficace et sécuritaire. La procédure précise également les rôles, les responsabilités et les pouvoirs requis pour mener à bien chaque étape.

Processus : Ensemble systématique de mesures ou modifications se déroulant dans un ordre défini en vue d'obtenir un résultat.

Programme : Ensemble documenté de processus et procédures établis en vue d'obtenir régulièrement un résultat. Le programme précise de quelle manière les plans et les procédures sont reliés entre eux et en quoi chacun d'eux contribue au résultat.



2.0 Abréviations

CCT : *Code canadien du travail, partie II*

RCSST : *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*

SSE : Santé, sécurité et environnement

Office : Office national de l'énergie

NGTL : NOVA Gas Transmission Ltd.

RPT : *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres*

MET : Méthodes d'exploitation de TransCanada

TransCanada : TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office

TQM : Gazoduc Trans Québec et Maritimes, Inc.

3.0 Introduction – Raison d'être et cadre d'intervention de l'Office

L'Office a pour objet de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Pour évaluer la conformité des sociétés réglementées avec ses exigences, l'Office entreprend des audits de leurs systèmes de gestion. L'Office exige que chaque société soit en mesure de démontrer la pertinence et la mise en œuvre des méthodes qu'elle a choisies et employées pour déterminer et gérer de façon proactive les dangers et les risques et ainsi se conformer aux exigences.

À la suite des audits, les sociétés sont tenues de présenter et de mettre en œuvre un plan de mesures correctives afin de redresser les cas de non-conformité constatés. Les audits sont considérés comme faisant partie de la démarche de l'Office tenant compte du risque pendant tout le cycle de vie dans le cadre du processus de vérification de la conformité.

4.0 Contexte

TransCanada exploite environ 42 000 km de pipelines assujettis à la réglementation fédérale répartis de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec. Pour que l'audit de TransCanada et de ses filiales reflète le mode de fonctionnement de ses activités, l'Office a procédé à une vérification individuelle de chaque programme. Ainsi, le présent audit s'inscrit dans le cadre d'une série d'audits de six programmes entrepris par l'Office portant sur les installations exploitées par TransCanada relevant de l'Office. Les audits sont intitulés comme suit :

- *Audit du programme de gestion de l'intégrité de TransCanada (rapport d'audit final publié en février 2014)*
- *Audit du programme de gestion de la sécurité de TransCanada*
- *Audit du programme de protection de l'environnement de TransCanada*
- *Audit du programme de gestion des situations d'urgence de TransCanada*
- *Audit du programme de croisement par des tiers de TransCanada*
- *Audit du programme de sensibilisation du public de TransCanada*

Ces audits ont révélé que TransCanada exploite ses installations au moyen d'une structure commune de gestion organisationnelle et technique applicable à l'ensemble des installations indiquées. De ce fait, certaines des constatations sont les mêmes pour chaque audit et les rapports d'audit individuels font état de cette situation. Durant l'audit, l'Office a examiné et évalué un échantillon d'installations déterminé en fonction des activités individuelles, de même que les dangers et les risques afférents, comme en font état les rapports d'audit individuels.



5.0 Objectifs et étendue de l'audit

L'audit avait pour objectif d'établir la pertinence et l'efficacité du programme de gestion de la sécurité de TransCanada. L'audit a porté sur le respect par TransCanada des exigences prévues dans les documents suivants :

- Loi sur l'Office national de l'énergie;
- Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres;
- Code canadien du travail, partie II (CCT);
- Règlement sur les comités de sécurité et de santé et les représentants pris aux termes de la partie II du CCT;
- Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail pris aux termes de la partie II du CCT;
- Les politiques, programmes, pratiques et procédures de TransCanada.

Pour ce qui est de l'utilisation du RPT, l'Office signale sa modification du 21 avril 2013, qui précise les attentes de l'Office en matière d'établissement et de mise en œuvre d'un système de gestion et d'un programme de gestion de la sécurité structurés. Ces modifications ont été apportées après que l'Office et les sociétés réglementées se sont consultés et, par conséquent, le RPT a été promulgué sans délai de grâce. Par conséquent, l'audit du programme de gestion de la sécurité de TransCanada a été effectué en fonction de la version modifiée du RPT.

Faisaient partie de l'étendue de l'audit les sociétés détenant un certificat d'exploitation au Canada suivantes :

- TransCanada PipeLines Ltd;
- TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.;
- Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM);
- Foothills Pipe Lines Ltd.;
- NOVA Gas Transmission Ltd. (NGTL).

Ces filiales détiennent les certificats pour les installations réglementées par l'Office appartenant à TransCanada, ce qui comprend le réseau principal (exploité par TransCanada PipeLines Limited), le pipeline Keystone (exploité par TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.), le réseau de Gazoduc TQM (exploité par Gazoduc Trans Québec et Maritimes Inc.), le réseau Foothills (exploité par Foothills Pipe Lines Ltd.) et le réseau de l'Alberta (exploité par NGTL). Pour de plus amples renseignements sur les installations de TransCanada, veuillez vous reporter à l'annexe II du présent rapport.

6.0 Processus et méthodologie d'audit

TransCanada exploite environ 42 000 km de pipelines assujettis à la réglementation fédérale répartis de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec. TransCanada et ses filiales exploitent ces installations au moyen d'un système commun de gestion. Ainsi, pour réaliser une évaluation de

son système de gestion dans un délai raisonnable, l'Office a choisi de procéder à l'audit et à l'évaluation d'un échantillon représentatif de TransCanada et de ses filiales en appliquant une méthodologie tenant compte du risque qui comprend notamment un examen des antécédents en matière de conformité.

Pour cet audit, l'Office a choisi d'utiliser NGTL comme échantillon représentatif. L'Office y a également inclus les régions où le réseau de TransCanada présente des dangers et des risques potentiels particuliers afin d'évaluer les dangers propres au réseau. Ainsi, l'audit comportait un examen des documents et registres de même que des visites et des entretiens réalisés dans la région du Centre de TransCanada.

TransCanada a classé ses installations et éléments d'actif canadiens selon cinq régions d'exploitation. Il s'agit des régions de Wildrose, des Rocheuses, du Centre, du Nord de l'Ontario et de l'Est. TransCanada applique le même programme de gestion de la sécurité à l'ensemble de ses réseaux, si bien que les constatations seront les mêmes pour tous les réseaux et filiales de TransCanada et les mesures correctives devront être appliquées à l'ensemble de ceux-ci. L'Office procédera à une vérification de l'exécution de mesures correctives dans le cadre d'activités de vérification de la conformité qui se dérouleront ultérieurement à chaque filiale, une fois que le plan de mesures correctives aura été approuvé par l'Office puis qu'il aura été mis en œuvre.

Le fait que TransCanada recoure à un même ensemble de politiques et de procédures pour son programme de gestion de la sécurité a guidé la mise en œuvre du processus de vérification de l'Office. Les entretiens et l'examen des documents relatifs au programme de gestion de la sécurité ont été réalisés au siège social à Calgary (Alberta), et les visites sur le terrain ont été effectuées à certaines installations de NGTL. Au cours de ces visites, les activités en lien avec chaque élément du système de gestion ont fait l'objet d'une évaluation au moyen d'entretiens avec plusieurs membres du personnel de différents échelons ainsi que d'un examen de documents et dossiers.

7.0 Activités d'audit

Le 19 juin 2013, une première rencontre a eu lieu avec les représentants de TransCanada à Calgary (Alberta) dans le but de discuter des objectifs, de l'étendue et de la méthodologie de l'audit de l'Office. Un calendrier des entrevues avec le personnel et des vérifications sur le terrain a également été adopté à l'occasion de cette rencontre. Tout au long du processus d'audit, des résumés quotidiens comportant une description des mesures à prendre ont été remis à TransCanada.

Le 24 octobre 2013, l'Office a organisé une réunion préparatoire à la clôture d'audit avec TransCanada afin d'obtenir d'autres renseignements présentant un certain intérêt pour lui avant d'entreprendre la rédaction de son rapport d'audit provisoire. Une réunion de clôture a eu lieu le 6 novembre 2013.

Activités de l'audit du programme de gestion de la sécurité

- Première rencontre d'audit (Calgary, Alberta) – le 19 juin 2013
- Entrevues au siège social (Calgary, Alberta) – du 19 au 29 août 2013
- Activités de vérification sur le terrain pour l'audit du programme de gestion de la sécurité :
 - Entrevues – Winnipeg (Manitoba) – du 9 au 11 septembre 2013
 - Entrevues – Medicine Hat (Alberta) – du 11 au 13 septembre 2013
 - Entrevues – Lac La Biche (Alberta) – du 23 au 25 septembre 2013
 - Entrevues – Athabasca (Alberta) – du 25 au 27 septembre 2013
- Réunion préparatoire à la clôture portant sur des renseignements manquants (Calgary, Alberta) – le 24 octobre 2013
- Dernière rencontre d'audit (Calgary, Alberta) – le 6 novembre 2013

8.0 Sommaire du programme

TransCanada s'est dotée d'un système structuré de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement documenté dont la dernière mise à jour remonte au 18 juillet 2011 et qui est classé comme politique et procédure dans la structure de documents. Le document fournit une description d'un système de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Le document décrit les éléments suivants :

- Gouvernance en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement;
- Description du système de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement;
- Éléments du système de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement;
- Élément 1 – Engagement en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement;
- Élément 2 – Évaluation du risque et examen réglementaire;
- Élément 3 – Objectifs et cibles;
- Élément 4 – Structure et responsabilité;
- Élément 5 – Contrôle opérationnel;
- Élément 6 – Gestion des entrepreneurs;
- Élément 7 – Protection civile;



-
- Élément 8 – Formation et sensibilisation;
 - Élément 9 – Gestion des documents et registres;
 - Élément 10 – Communication et signalement;
 - Élément 11 – Rendement, audit et examen en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

La portée du système de gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement de TransCanada, tel qu'elle est définie dans le manuel de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement, englobe tous les employés à temps plein et à temps partiel, les travailleurs à forfait, les consultants indépendants et les filiales en propriété exclusive et les entités de la société exploitées au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

9.0 Résumé des constatations résultant de l'audit

L'audit de l'Office a été effectué conformément à son protocole en la matière, qui recense cinq éléments du système de gestion. Ces cinq éléments sont eux-mêmes répartis en groupes de 17 sous-éléments. Chaque sous-élément tient compte de plusieurs exigences réglementaires. L'Office exige des sociétés qu'elles se conforment intégralement aux exigences réglementaires de chaque sous-élément du système de gestion faisant l'objet de la vérification. Si le programme d'une société est jugé lacunaire quant à une exigence réglementaire, alors le sous-élément en entier est jugé non conforme. Un plan de mesures correctives sera nécessaire pour démontrer à l'Office que les mesures adéquates seront prises pour satisfaire pleinement aux exigences.

Le résumé qui suit présente une vue d'ensemble des constatations de l'Office ressorties de l'audit du programme de gestion de la sécurité de TransCanada d'après l'information fournie par cette dernière aux fins de vérification. Les renseignements détaillés au sujet des incidences de chaque élément vérifié du programme de gestion de la sécurité, ainsi qu'une description complète de l'évaluation de chacun des sous-éléments de son système de gestion, figurent à l'annexe I du présent rapport.

Élément 1.0 – Politique et engagement

Sous-élément 1.1 – Responsabilité des dirigeants

Le poste de dirigeant responsable a été créé par le RPT en avril 2013. L'Office est d'avis que TransCanada a désigné un dirigeant responsable et défini les attributions de ce poste conformément au règlement et dans les délais impartis. Les activités ultérieures d'audit de la conformité de l'Office permettront d'évaluer la pertinence et l'efficacité du processus de mise en œuvre. L'Office juge que ce sous-élément est conforme.

Sous-élément 1.2 – Énoncé de politique et d'engagement

Le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement de TransCanada détermine les activités, les responsabilités, les processus et les outils habilitants de gestion de la sécurité et le Code d'éthique professionnelle énonce les obligations de signalement. Toutefois, ces documents ne comprennent pas ni n'intègrent une politique précise relative aux signalements internes des dangers, des dangers potentiels, des incidents et des quasi-incidents, notamment les

conditions dans lesquelles la personne qui les signale peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires, comme l'exige l'Office. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Élément 2.0 – Planification

Sous-élément 2.1 – Détermination des dangers, évaluation et maîtrise des risques

TransCanada a démontré qu'elle a établi et mis en œuvre un programme de gestion de la sécurité intégrant des procédures et plusieurs types d'outil servant à la détermination des dangers et des mesures de contrôles permettant de les atténuer. Cependant, elle n'a pas été en mesure de démontrer qu'elle avait défini le degré de précision nécessaire pour répertorier les dangers et évaluer les risques ni pris de mesure pour mettre systématiquement en œuvre des mesures de contrôle correspondantes, comme l'exige l'Office. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 2.2 – Exigences légales

TransCanada a établi qu'elle assure un suivi, dresse une liste et procède à des notifications internes concernant ses obligations légales issues des modifications apportées au règlement. Toutefois, elle n'a pas établi qu'elle a répertorié toutes les exigences légales. Elle n'a pas non plus établi qu'elle avait mis en place un processus efficace permettant de s'assurer que, lorsque des modifications sont apportées au règlement, les changements nécessaires dans le programme ou la communication à l'ensemble du personnel concerné par le programme de gestion de la sécurité s'ensuivent automatiquement. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 2.3 – Buts, objectifs et cibles

Durant l'audit, afin de voir au progrès de l'évaluation par l'Office de ce sous-élément, les auditeurs de ce dernier ont demandé à TransCanada de leur fournir des précisions sous forme de table de concordance mettant en corrélation la terminologie interne variée de TransCanada et celle des exigences réglementaires. Cependant, cette table n'a pas été fournie aux auditeurs de l'Office pendant le processus d'audit. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada n'a pas établi qu'elle se conformait aux exigences. Dans l'établissement du plan de mesures correctives visant à redresser la situation, TransCanada devra démontrer clairement comment elle entend satisfaire à ces attentes. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 2.4 – Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

L'Office estime que les processus de TransCanada et les responsabilités attribuées dans la structure hiérarchique établie dans le cadre du programme de gestion de la sécurité sont conformes aux exigences.



Élément 3.0 – Mise en œuvre

Sous-élément 3.1 – Contrôles opérationnels – Conditions normales d'exploitation

L'Office a jugé que les processus de TransCanada mis en place pour élaborer des mesures palliatives ou d'atténuation ou de prévention des dangers et des risques associés à ses activités ou de protection contre ceux-ci étaient conformes.

Sous-élément 3.2 – Contrôles opérationnels – Perturbations et conditions inhabituelles

L'Office a jugé que les processus d'établissement des plans et des procédures de TransCanada servant à détecter les perturbations ou les situations anormales dans le déroulement des activités, les fuites accidentelles, les incidents et les situations d'urgence potentiels, notamment un processus établi et efficace mis en place visant l'élaboration de plans d'urgence à appliquer en cas d'événements inhabituels pouvant se produire au cours de travaux de construction, de l'exploitation, de l'entretien, de la cessation de l'exploitation ou en cas d'urgence, répondent aux attentes. TransCanada a établi que son équipe de gestion de la sécurité joue un rôle de soutien du programme de gestion des urgences. L'Office juge qu'en ce qui a trait à cet élément, TransCanada se conforme aux exigences.

Sous-élément 3.3 – Gestion du changement

TransCanada a œuvré à certains aspects d'un processus de gestion du changement. Elle a également entrepris de mettre en œuvre certains éléments du plan relatif aux procédures en matière d'intégrité et d'exploitation du réseau pipelinier. Le nouveau plan de gestion du changement devrait en principe être intégralement mis en œuvre d'ici à la fin de 2014. Toutefois, au moment de l'audit, TransCanada n'a pas démontré qu'elle a mis en place un processus proactif destiné à déterminer et à gérer les changements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Sous-élément 3.4 – Formation, compétence et évaluation

L'Office a jugé qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, les processus de TransCanada portant sur l'établissement et la mise en œuvre de processus efficaces d'élaboration d'exigences relatives aux compétences et de programmes de formation sont conformes.

Sous-élément 3.5 – Communication

TransCanada a démontré qu'elle a instauré un plan de communication qui permet de déterminer les intervenants concernés et qu'elle a élaboré des modèles de message traitant du maintien de la sûreté et de la sécurité de la canalisation et de la protection de l'environnement. D'après les renseignements fournis au cours de l'audit, l'Office juge que ce sous-élément est conforme.

Sous-élément 3.6 – Documents et contrôles des documents

TransCanada a instauré un système de gestion des documents électroniques pour contrôler les documents produits dans le cadre des activités à l'échelle de la société. L'Office est d'avis qu'aucun processus portant sur la rédaction, l'examen, la correction et le contrôle des documents relatifs à la sécurité non liés à la procédure, comme les normes et les plans régissant notamment



les documents des entrepreneurs, n'a été mis en place. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Élément 4.0 – Contrôles et mesures correctives

Sous-élément 4.1 – Inspection, mesure et surveillance

L'examen effectué par l'Office des documents et registres d'inspection a permis de constater certaines lacunes quant aux exigences. Plus particulièrement, les inspections réalisées sont insuffisantes pour évaluer l'efficacité de tous les processus et procédures de sécurité. Par exemple, les inspections ne permettent pas d'évaluer la pertinence et l'efficacité des procédures d'orientation et de formation, des procédures habilitantes, de la planification préalable, du travail en isolement, de la manutention manuelle des matériaux et ainsi de suite.

TransCanada a démontré qu'elle a établi un processus d'inspection applicable au programme de gestion de la sécurité, mais le processus n'est pas conforme aux exigences en lien avec ce sous-élément. Par conséquent, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ces processus ne sont pas conformes en ce qu'ils ne répondent pas aux attentes.

Sous-élément 4.2 – Enquête et rapports sur les incidents et quasi-incidents

TransCanada a été en mesure d'établir que son processus mis en place pour signaler les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents et pour prendre les mesures correctives et préventives dans l'application du programme de gestion de la sécurité est suffisant pour répondre aux attentes de l'Office. Un échantillonnage des registres du système de suivi des problèmes et incidents relatifs aux mesures de sécurité complétées et en cours provenant de différentes régions du réseau pipelinier a été examiné, et les mesures correctives adéquates de tous les problèmes et les incidents ont été mises en œuvre dans un délai acceptable.

Comme TransCanada a été en mesure de démontrer qu'elle a mis en place un processus permettant de signaler, de repérer, d'analyser et de résoudre les problèmes et les incidents d'un bout à l'autre de son programme de gestion des incidents et de problèmes, l'Office estime qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, ce processus est conforme en ce qu'il répond aux attentes.

Sous-élément 4.3 – Vérification interne

TransCanada a démontré que son programme d'assurance de la qualité est mis en œuvre à une fréquence qui dépasse les exigences réglementaires. Toutefois, la mise en œuvre du programme ne mesure que le rendement par rapport aux exigences internes de TransCanada et ne tient pas compte de la conformité aux exigences légales. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.



Sous-élément 4.4 – Gestion des dossiers

TransCanada a mis en œuvre un processus de conservation des dossiers, décrit dans le document du cadre d'intervention du programme des procédures d'exploitation, et ce processus régit les mesures de contrôle des dossiers relatifs aux procédures d'exploitation de TransCanada et, notamment, les diverses catégories de dossiers à conserver, leur durée de conservation et les délais et méthodes de destruction de ceux-ci. Toutefois, les dossiers relatifs à la sécurité de divers établissements font état de pratiques variées de stockage et de conservation et les entrevues ont permis de confirmer qu'aucune procédure normalisée de conservation des dossiers de sécurité, comme les permis, les procès-verbaux et les documents des entrepreneurs, n'a été mise en place. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

Élément 5.0 – Examen de la direction

Sous-élément 5.1 – Examen de la direction

L'Office a pu constater que TransCanada entreprend actuellement un nombre important d'activités d'examen de la gestion conforme aux descriptions fournies dans le document sur le cadre d'intervention en santé, en sécurité et en environnement de TransCanada. Cependant, l'Office considère que la participation et l'exécution de la haute direction dans certains domaines sont indispensables, notamment dans l'évaluation et la gestion des résultats des audits et dans les activités de vérification de la conformité effectuées par les organismes de réglementation.

L'Office a constaté des cas de non-conformité dans d'autres sous-éléments portant sur la délimitation de l'étendue des audits de la société et sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de mesures correctives, qui, selon lui, relève clairement de la haute direction. De plus, TransCanada n'a pas été en mesure d'établir qu'elle suivait un processus documenté et complet de revue de la direction du programme de gestion de la sécurité décrivant les activités visant à assurer un examen de la direction satisfaisant et efficace sur une base régulière et une amélioration continue. Vu ces motifs, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada ne se conforme pas aux exigences.

10.0 Conclusions

Les sociétés réglementées par l'Office doivent démontrer leur volonté d'agir de façon proactive en vue d'améliorer constamment leur rendement sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la protection de l'environnement. Les sociétés pipelières relevant de l'Office sont tenues d'incorporer des systèmes de gestion efficace et intégrée à leurs activités quotidiennes. Ces programmes comprennent les outils, les technologies et les mesures nécessaires pour veiller à ce que les pipelines soient sécuritaires et qu'ils le demeurent. Plus précisément, l'Office exige que les programmes de gestion de la sécurité soient instaurés pour s'assurer que les sociétés mettent en place un programme prévoyant des processus et des procédures de sécurité permanents visant à empêcher que les employés et les entrepreneurs soient victimes d'accidents ou subissent des blessures.

Au cours du présent audit, TransCanada a dû prouver à l'Office le caractère adéquat et l'efficacité de ses systèmes de gestion et de son programme de gestion de la sécurité. L'Office a



étudié la documentation et les registres fournis par TransCanada, a eu des entretiens avec le personnel de cette dernière et a visité certaines installations. L'Office juge, à la lumière de cet examen, que TransCanada a élaboré et mis en œuvre un programme de gestion de la sécurité qui permet de contrer les dangers et les risques importants qui sont associés aux incidents ou aux situations d'urgence susceptibles de se produire à ses pipelines.

Abstraction faite de l'étendue des travaux entrepris et des processus mis en place, l'audit a en outre permis de constater un certain nombre d'éléments non conformes aux exigences de l'Office. L'Office conclut qu'une majorité d'éléments non conformes entrent dans trois grandes catégories :

- l'absence de processus établis, mis en œuvre et documentés qui correspondent aux exigences du système de gestion, comme le prescrit le RPT récemment mis à jour;
- l'élaboration et la mise en œuvre de processus efficaces relatifs à l'évaluation interne permanente du respect des exigences légales et la pertinence et l'efficacité de son programme de gestion de la sécurité;
- l'incapacité d'établir que le programme de gestion de la sécurité met en œuvre et intègre de manière uniforme les exigences du système de gestion prescrit par le RPT.

L'Office a jugé qu'aucune mesure d'application de la loi n'est, dans l'immédiat, nécessaire pour résoudre les problèmes de non-conformité décelés à l'occasion de cet audit. En ce qui a trait aux pratiques d'audit normales de l'Office, TransCanada doit élaborer et proposer un plan de mesures correctives décrivant les méthodes suggérées pour résoudre les problèmes de non-conformité relevés par le présent audit et indiquant les délais dans lesquels la mise en œuvre des mesures correctives sera achevée. TransCanada devra présenter le plan de mesures correctives aux fins d'approbation dans les 30 jours suivant la publication du rapport d'audit final de l'Office. L'Office rendra publics son rapport d'audit final et le plan de mesures correctives de TransCanada approuvé sur son site Web.

L'Office procédera à l'évaluation de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures correctives de TransCanada afin de s'assurer qu'elles sont exécutées rapidement et déployées à l'échelle du système, jusqu'à ce qu'elles soient toutes mises en œuvre. L'Office continuera également de surveiller l'efficacité et la mise en application globales du programme de gestion de la sécurité et du système de gestion de TransCanada, dans leur ensemble, au moyen d'activités ciblées de vérification de la conformité dans le cadre de son mandat permanent de réglementation.

ANNEXE I

Tableau d'évaluation de l'audit du programme de gestion de la sécuritéⁱ

1.0 POLITIQUE ET ENGAGEMENT

1.1 Responsabilité des dirigeants

Attentes : La société doit avoir nommé un dirigeant à titre de dirigeant responsable qui exerce les pouvoirs applicables aux ressources financières et humaines qui sont nécessaires aux fins d'établir, de mettre en œuvre et de maintenir son système de gestion et ses programmes de protection et de veiller à ce que la société s'acquitte de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement. La société dispose de 30 jours après la nomination du dirigeant responsable pour communiquer son nom à l'équipe d'audit et veiller à ce qu'il présente à cette équipe une déclaration signée par laquelle il accepte les responsabilités de son poste.

Références : RPT, article 6.2

Constatation :

Après que la version modifiée du RPT a été rendue publique, le 10 avril 2013, l'Office national de l'énergie (l'Office) a accordé 30 jours aux sociétés qu'il réglemente pour lui communiquer par écrit le nom de leur dirigeant responsable et la déclaration par cette personne indiquant qu'elle accepte les responsabilités de son poste. Le 10 mai 2013, TransCanada a informé l'Office par écrit que son vice-président principal à l'exploitation et aux grands projets avait été désigné comme dirigeant responsable pour la société et l'ensemble de ses filiales. Dans sa communication, TransCanada a confirmé que ce dirigeant exerçait les pouvoirs applicables sur les ressources humaines et financières qui sont nécessaires pour répondre aux attentes de fond de l'Office.

C'est en avril 2013 que les dispositions de désignation d'un dirigeant responsable ont été introduites dans le RPT et le présent audit a débuté en juin 2013. Donc, le dirigeant responsable de TransCanada n'exerçait sa fonction que depuis deux mois environ et il n'avait pas complété un cycle de planification annuel dans l'exercice de ces responsabilités qui aurait permis à l'Office d'évaluer celles-ci. C'est pourquoi l'Office estime, dans ce contexte, que TransCanada a désigné un dirigeant responsable et décrit ses responsabilités conformément aux exigences réglementaires et aux délais de dépôt. Par conséquent, il juge que TransCanada se conforme aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

1.2 Énoncé de politique et d'engagement

Attentes : La société doit avoir des politiques et des buts documentés visant à ce que ses activités soient menées de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, des travailleurs et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. Le système de gestion et les programmes de protection doivent être fondés sur ces politiques et ces buts. La société doit établir des buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence.

La société doit avoir une politique relative aux rapports internes sur les dangers, dangers potentiels, incidents et quasi-incidents, qui indique notamment les conditions dans lesquelles la personne qui les signale peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires.

Le dirigeant responsable de la société rédige un énoncé de politique qui fait état de l'engagement de la société à l'égard de ces politiques et de ces buts et communique cet énoncé aux employés.

Références : RPT, article 6.3

Constatation :

L'Office s'attend à ce que les sociétés disposent de politiques et d'objectifs documentés pour répondre aux exigences réglementaires en matière de sécurité et de sûreté des personnes, de protection des biens et de déclaration interne des dangers, réels ou possibles, des incidents et des quasi-incidents, où on définit les conditions dans lesquelles la personne qui les signale l'événement peut se voir accorder l'immunité contre d'éventuelles mesures disciplinaires.

Dans son système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SGSSE), TransCanada propose un énoncé d'engagement reposant sur le principe que les activités menées doivent respecter ou dépasser les exigences des lois et des règlements applicables et réduire au minimum les risques pour les employés, la population et l'environnement. TransCanada a démontré que cet énoncé est :

- revêtu de la signature du dirigeant responsable et d'autres dirigeants de la société;
- affiché dans les bureaux régionaux visités dans le cadre du présent audit;
- communiqué à tous les employés par les cadres supérieurs, les gestionnaires et les responsables des programmes;
- communiqué aux réunions annuelles de relâche sur la sécurité qui ont lieu dans les diverses régions ou zones;
- examiné par les nouveaux employés dans le cadre du processus d'accueil et d'intégration, qui comprend un examen du SGSSE;

- passé en revue aussi à l'occasion des réunions annuelles du comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE).

Il expose l'engagement en matière de leadership et les orientations applicables aux 11 éléments du système de gestion de TransCanada en santé, sécurité et environnement (SGSSE).

L'énoncé était affiché dans les bureaux et les installations visités durant l'audit. Il figurait également dans l'échantillon de documents d'orientation et de formation des employés consulté.

TransCanada s'est dotée d'un SGSSE structuré et documenté qui a été mis à jour pour la dernière mise à jour le 18 juillet 2011; ce système est classé comme politique et méthode dans la structure de documents. Ce document décrit le SGSSE dans ses grandes lignes. La description porte notamment sur les éléments suivants :

- Gouvernance en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement
- Description du système de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement
- Éléments du système de gestion de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement
- Élément 1 – Engagement en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement
- Élément 2 – Évaluation du risque et examen réglementaire
- Élément 3 – Objectifs et cibles
- Élément 4 – Structure et responsabilité
- Élément 5 – Contrôle opérationnel
- Élément 6 – Gestion des entrepreneurs
- Élément 7 – Protection civile
- Élément 8 – Formation et sensibilisation
- Élément 9 – Gestion des documents et des dossiers
- Élément 10 – Communication et signalement

- Élément 11 – Rendement, audit et examen en matière de santé, de sécurité et de protection de l’environnement

La portée du SGSSE de TransCanada, telle qu’elle est définie dans le manuel SSE, vise tous les employés à plein temps et à temps partiel, les travailleurs à forfaits contractuels, les consultants indépendants et l’ensemble des filiales en propriété exclusive et des entités de la société exploitées au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Avec la promulgation de la nouvelle version du RPT, l’Office a clarifié ses attentes en matière de systèmes de gestion en indiquant notamment le contenu requis des politiques régissant les programmes de protection, dont les programmes de gestion des situations de la sécurité. Comme le prévoit le RPT, les sociétés doivent disposer de politiques de déclaration interne des dangers, réels ou possibles, des incidents et des quasi-incidents, où on définit les conditions dans lesquelles la personne qui les signale l’événement peut se voir accorder l’immunité contre d’éventuelles mesures disciplinaires.

Comme élément de démonstration de sa conformité avec ce qui précède, TransCanada a présenté son code officiel d’éthique professionnelle (CEP) qui exige des dirigeants (page 8 de la version anglaise de ce code) :

- qu’ils créent un cadre de protection propre à inciter les gens à se faire entendre s’ils découvrent ou suspectent un manquement à la loi ou à l’éthique;
- qu’ils acceptent les rapports de manquement qui peuvent leur être présentés et comprennent leur obligation de divulguer ces cas de la façon appropriée au responsable de la conformité, au secteur de la conformité de la société, aux vérificateurs internes, au coordonnateur ou à l’agent privé des enquêtes en matière de harcèlement ou à la ligne d’aide en matière d’éthique;
- qu’ils veillent à ce que leurs subordonnés immédiats comprennent toutes les exigences légales et déontologiques qui les touchent dans leur emploi et agissent en conséquence, sachent comment déclarer les cas réels ou appréhendés de manquement à la loi ou au code, posent des questions sur les aspects déontologiques ou juridiques et reçoivent toute la formation requise sur le plan de l’éthique et de la conformité.

À la page 9, le CEP fait état des procédures de divulgation des manquements à la loi ou à l’éthique, des ressources disponibles et de l’information relative à la ligne d’aide en matière d’éthique. À la page 36, on traite notamment de la protection de la santé, de la sécurité et de l’environnement :

- On précise que, si on travaille sur le terrain ou dans un bureau, on doit toujours veiller à agir conformément à l’ensemble des exigences légales en santé, sécurité et environnement, ainsi qu’aux politiques internes de TransCanada.
- On indique aussi qu’il faut faire bon usage de l’équipement de protection individuelle, s’abstenir de fumer dans les locaux de la société (sauf dans les aires désignées pour les fumeurs), suivre avec succès toute la formation en santé et sécurité, adhérer aux

pratiques ergonomiques, prévenir les fuites et les déversements dans l'environnement et s'acquitter de toutes les obligations de divulgation à l'intention des autorités gouvernementales, pour ne citer que ces exigences.

L'examen du CEP indique qu'il ne répond pas aux exigences, puisqu'il limite l'immunité accordée à la divulgation des infractions réelles ou suspectées à la loi sans crainte de représailles. TransCanada a aussi mis en œuvre un programme de gestion des incidents dans le but de déclarer les violations, les dangers et les dangers potentiels dans le but d'« encourager le signalement de tous les incidents. » Selon l'Office, les documents en question ne répondent pas suffisamment aux exigences du RPT, puisqu'ils ne font pas explicitement état de l'existence d'une politique précisant que les membres du personnel de TransCanada qui signalent des lacunes, des dangers ou des risques à l'égard du programme de gestion de la sécurité seraient à l'abri de toute mesure disciplinaire.

TransCanada a démontré qu'elle avait établi et appliqué un énoncé d'engagement en matière de SSE, un programme de gestion des incidents et un code d'éthique professionnelle qui assurent la protection du public, des travailleurs et de l'environnement et qui, dans une certaine mesure, accordent une immunité à l'égard des mesures disciplinaires. Après examen et prise en considération, l'Office a cependant jugé, pour les raisons qui précèdent, que les documents ne prouvent pas l'existence de politiques conformes aux critères qu'il formule dans ses attentes. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.0 PLANIFICATION

2.1 Détermination des dangers et évaluation et maîtrise des risques¹

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier et analyser tous les dangers et dangers potentiels et créer et conserver un tel répertoire. Elle doit aussi avoir un processus efficace pour évaluer les risques associés à ces dangers, notamment ceux liés aux conditions d'exploitation normales et anormales. Dans le cadre de cette évaluation en bonne et due forme des risques, la société doit conserver des dossiers pour démontrer que les processus visant à répertorier et à évaluer les risques ont été mis en œuvre.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace relatif aux rapports internes sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard, notamment les étapes à suivre pour gérer les dangers imminents. Elle doit établir et maintenir un système de gestion de données pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, aux incidents et aux quasi-incidents.

La société doit avoir établis et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à prévenir, gérer et atténuer les dangers répertoriés et les risques. Elle doit aussi communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques.

Références : RPT, article 6.5(1)c), d), e), f), r), s)

Constatation :

Le processus d'évaluation des risques et de détermination des dangers de TransCanada a pour fondement l'élément 2 du SGSSE – Évaluation du risque et examen réglementaire. Il a comme éléments et moyens d'exécution un certain nombre d'outils comme la MET (méthode d'exploitation de TransCanada) sur l'évaluation des risques en santé, sécurité et environnement et le registre des risques SSE.

Cette MET vise à reconnaître et à évaluer l'ensemble des dangers et des risques associées aux activités de TransCanada en Amérique du Nord, ainsi qu'à établir les conditions devant déclencher une évaluation de risques. Ces facteurs déclencheurs sont notamment les suivants : incident important ou suite d'incidents analogues; modifications des exigences réglementaires ou des conditions sociales; besoin constaté par un audit; période de 12 mois écoulée depuis la dernière évaluation dans tout autre cas. La MET de l'évaluation des risques SSE exige qu'une évaluation ait lieu qui alimente un registre des risques et facilite le choix et l'exercice proactifs de moyens de contrôle en vue de l'élimination ou de l'atténuation des risques constatés ou éventuels. Enfin, le registre des risques est un répertoire hiérarchisé des risques constatés pour la SSE à un niveau donné de

¹ Danger : Source de dommage potentiel ou situation susceptible de causer un dommage défini comme étant une blessure ou une maladie, des dommages aux biens ou au milieu de travail, ou une combinaison de ce qui précède. Risque : Combinaison de la vraisemblance d'un événement dangereux déterminé et des conséquences s'il se produisait.

l'organisme, ce qui doit comprendre les risques liés à la réglementation, à l'exploitation et aux secteurs d'activité.

TransCanada dispose d'un certain nombre de processus officiels de détermination et de gestion des risques avec notamment les grands documents suivants :

- méthode d'exploitation du 9 janvier 2013 sur l'évaluation des risques SSE;
- méthode d'analyse de la sécurité des tâches du 9 janvier 2013;
- formulaire correspondant d'analyse de la sécurité des tâches du 25 janvier 2013;
- formulaire d'inventaire d'évaluation des risques SSE du 11 janvier 2013;
- méthode d'établissement de plans avant l'exécution de travaux du 24 mai 2013.

TransCanada dispose d'une méthode d'évaluation des risques qui prévoit une méthodologie semi-quantitative permettant de reconnaître, d'évaluer et d'ordonner prioritairement les risques SSE de ses activités. Il s'agit notamment d'établir un registre ou un répertoire des risques SSE et de concevoir des mesures de contrôle propres à éliminer ou à atténuer les risques constatés ou possibles dans ce domaine. Il existe un processus d'évaluation du risque qu'un danger défini se matérialise. L'énoncé de procédure assigne des responsabilités et des obligations redditionnelles à divers administrateurs et gestionnaires (secteur Communautés, sécurité et environnement, divers services, groupe de la conformité, etc.) et au groupe de travail sur l'évaluation des risques SSE.

La société a entrepris de constituer des registres de risques pour ses installations, mais ils ne sont pas tous prêts. Les auditeurs ont échantillonné les processus d'analyse de sécurité des tâches et d'établissement de plans avant l'exécution de travaux à divers endroits pendant leurs vérifications sur place. Ils ont relevé un certain nombre d'erreurs mineures dans deux analyses du genre à la station de compression Burstall, mais ce problème de non-conformité ne semble pas revêtir de caractère systémique.

L'Office juge que TransCanada n'a pas été en mesure de démontrer par ses dossiers l'existence d'un processus mis en œuvre et efficace pour reconnaître et analyser tous les dangers, établir et mettre à jour un inventaire des dangers réels et éventuels et évaluer les risques dans des conditions normales ou inhabituelles d'exploitation. Cette situation contrevient non seulement aux dispositions déjà mentionnées du RPT, mais aussi à la partie II du *Code canadien du travail* et aux articles 19.4 et 19.5 de la partie XIX, intitulée Programme de prévention des risques, du *Règlement sur le programme de prévention des risques*.

Les auditeurs ont également constaté que TransCanada dispose d'un système électronique en bonne et due forme de suivi des incidents et des problèmes (SIP), qui permet à tout membre de son personnel d'inscrire les dangers réels ou éventuels, les incidents et les quasi-incidents et de

prendre des mesures correctives et préventives pour maîtriser les dangers imminents. Le SIP permet aussi de surveiller et d'analyser les tendances des dangers, des incidents et des quasi-incidents.

Le personnel de la société a démontré ce qu'était le programme SIP. L'Office a examiné plusieurs rapports d'enquête sur des incidents divers : collision avec un chevreuil, accident de véhicule en marche arrière, défaillance de vannes, etc. Les rapports décrivent l'incident, ses causes, la suite donnée, les responsabilités et le mécanisme de suivi. Les auditeurs n'ont pas relevé de problèmes dans les rapports d'enquête échantillonnés.

TransCanada a une politique écrite contre le harcèlement en milieu de travail qui date du 26 juillet 2010. On a observé que la politique était affichée en plusieurs lieux inspectés et qu'elle s'appliquait à tout le personnel (à plein temps comme à temps partiel), aux travailleurs à forfait, aux entrepreneurs et aux consultants indépendants. Elle décrit à fond les principes qui entrent en jeu et les exigences de la société concernant les plaintes, la confidentialité, les représailles, les mesures immédiates à prendre, les responsabilités, la procédure de règlement, les définitions et la conformité.

TransCanada s'est dotée de plusieurs mécanismes pour communiquer les moyens de contrôle aux employés et aux entrepreneurs :

- système de gestion de l'apprentissage (SGA), qui décrit les besoins de formation et suit les activités dans ce domaine;
- tenue de séances d'orientation sur place;
- analyse de sécurité des tâches;
- établissement de plans avant l'exécution de travaux.

TransCanada a démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre un programme de gestion de la sécurité comportant plusieurs processus de détermination des dangers et des mesures de contrôle, mais elle n'a pu prouver qu'elle avait établi un répertoire exhaustif des dangers ni un processus d'évaluation des risques entièrement conforme aux attentes de l'Office. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.2 Exigences légales

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour recenser toutes les exigences légales en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement auxquelles la société est assujettie et en vérifier le respect. La société doit établir et maintenir une liste de ces exigences légales. La société doit avoir un processus documenté pour relever et résoudre les situations de non-conformité relativement aux exigences légales, ce qui comprend la mise à jour des programmes de gestion et de protection quand cela est nécessaire.

Références : RPT, article 6.5(1)*g*, *h*) et *i*)

Constatation :

TransCanada a démontré qu'elle suit les modifications apportées aux exigences légales par divers moyens : abonnement à un service en ligne indépendant de suivi et de notification des modifications réglementaires, service propre de surveillance régulière des sites Web gouvernementaux, participation aux activités d'organismes de l'industrie comme l'Association canadienne de pipelines d'énergie (CEPA). Les modifications sont ensuite entrées dans la base de données SIP en tant que « problèmes ». Il y a alors délégation de la suite à donner officiellement aux membres compétents du personnel.

TransCanada a fourni copie de son document sur le processus de surveillance législative aux fins de son recensement et de sa surveillance des exigences légales. Ce document, révisé la dernière fois en 2011, décrit les mesures adoptées par TransCanada pour relever toute modification à la réglementation susceptible d'influer sur les pipelines, l'énergie et le stockage de gaz au Canada. Le document précise que ce sont les administrateurs ou les vice-présidents des secteurs d'activité visés par les modifications à la réglementation qui sont chargés d'assurer l'harmonisation des normes et des spécifications de la société avec les exigences réglementaires.

Le document donne l'orientation à prévoir et décrit les services et les ressources dont on dispose pour l'examen et la gestion des exigences réglementaires constatées. Il prévoit aussi un processus de gestion du changement pour ces modifications, le cas échéant. Sur le fond, l'Office remarque cependant que le processus de surveillance des modifications législatives se borne à recenser la législation, et non les exigences légales des certificats réglementaires ou des normes citées en renvoi. Il considère ainsi que son champ d'application ne répond pas à ses attentes. À son avis, ce manque de spécificité ne reflète pas l'affirmation de la société relativement à l'existence d'un processus entièrement conforme, puisque les autorités modifient souvent les dispositions des lois sans en changer le titre. Indépendamment de la question du caractère adéquat du processus, l'Office a examiné comment celui-ci est appliqué. L'examen des dossiers indique que TransCanada n'a pas entièrement mis en œuvre son processus comme il est décrit. Ainsi, les dossiers montrent que le suivi n'était pas assigné par écrit uniformément comme cela est indiqué dans le processus. L'Office se préoccupe également de l'utilisation et de l'application à l'interne du document, ce que démontre le peu de connaissance que les personnes rencontrées pouvaient avoir du processus. Les auditeurs ont constaté en outre des problèmes quant à la pertinence des révisions subies par le document. Plus précisément, ils ont remarqué que, si la version actuelle porte une date de révision qui tombe à l'intérieur du délai bisannuel de

révision, elle contient des renseignements nettement désuets, à en juger par les constatations faites pendant l'audit. Pour citer un exemple, l'annexe A « Registre des organismes de réglementation compétents pour les pipelines canadiens et mexicains et les réservoirs gaziers au Canada » renferme des coordonnées dépassées, notamment dans le cas du personnel de l'Office et de l'Alberta Energy Regulator.

TransCanada n'a pas démontré qu'elle disposait d'un processus établi, mis en œuvre et efficace de constatation et de surveillance de la conformité avec toutes les exigences légales applicables en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

La société a aussi indiqué qu'elle avait intégré la gestion des exigences légales applicables directement dans ses méthodes d'exploitation par le programme des MET. Elle a mis ce programme en œuvre pour gérer et contrôler plus de 200 méthodes d'exploitation avec la documentation qui s'y rattache. Elle a indiqué que, dans la base de données du programme des MET, on peut trouver une liste des exigences légales. D'après son personnel, on y énumère tous les changements d'intérêt pour les méthodes d'exploitation avec les facteurs déclencheurs dans la législation, les divers responsables de la gestion des MET et les changements nécessaires. Le personnel a mentionné que la base de données des MET recense aussi la réglementation et présente une fonctionnalité lui permettant d'avoir accès électroniquement aux règlements répertoriés. D'après lui, les responsables des MET dans leurs secteurs d'activité respectifs sont chargés de surveiller les exigences légales devant influencer sur les méthodes dont ils s'occupent dans le cadre des examens annuels. Pendant les entrevues, TransCanada a confirmé que les divers responsables de MET sont appelés à surveiller en permanence toutes les modifications juridiques qui concernent leurs programmes respectifs. Ce processus des MET peut servir au suivi des modifications apportées aux exigences légales à leur intégration dans une certaine mesure, mais l'Office a jugé qu'il ne tient pas compte efficacement des modifications d'intérêt pour le programme de gestion de la sécurité, puisque là encore, il énumère avant tout les titres des lois sans détailler leurs dispositions particulières.

TransCanada a fait mention non seulement du document sur le processus de surveillance législative, mais d'autres documents devant démontrer sa conformité pour ces exigences. Il s'agit notamment du document-cadre du SGSSE et de la liste des règlements des MET en gestion de la sécurité au travail et des situations d'urgence. L'Office remarque cependant que ces documents n'établissent pas le processus attendu pour la détermination des exigences légales applicables au programme de la sécurité et qu'ils ne donnent pas non plus une liste complète d'exigences réglementaires visant ce même programme.

TransCanada a démontré qu'elle assure le suivi, le recensement et la notification interne d'une partie des modifications réglementaires, mais sans prouver qu'elle dresse une liste complète d'exigences légales ni maintient un processus garantissant que ces modifications déclenchent soit des changements au programme de sécurité soit des communications à tout le personnel s'occupant de ce programme. Par conséquent, l'Office estime que TransCanada ne se conforme pas aux exigences pour cet élément.

Statut de conformité : Non conforme

2.3 Buts, objectifs et cibles

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et appliquer des buts, des objectifs et des cibles bien précis qui sont pertinents aux risques et dangers associés à ses installations et à ses activités (p. ex. construction, opérations et entretien). Le processus de la société pour fixer les objectifs et des cibles particulières doit faire en sorte que ceux-ci permettent d'atteindre les buts visés et d'assurer leur examen annuel.

La société précise des buts en matière de prévention des ruptures, des rejets de gaz et de liquides, des décès et des blessures et en matière d'intervention en cas d'incidents et de situations d'urgence. Les buts de la société doivent être communiqués aux employés.

La société doit élaborer des mesures de rendement pour évaluer son efficacité dans l'atteinte de ses buts, de ses objectifs et de ses cibles. Elle doit vérifier chaque année son efficacité en la matière ainsi que le rendement de son système de gestion. Elle doit documenter son examen annuel de son rendement, en indiquant notamment les mesures prises au cours de l'année pour corriger les lacunes repérées par son programme d'assurance de la qualité, dans un rapport annuel signé par le dirigeant responsable.

Références : RPT, articles 6.3, 6.5(1)a) et b) et 6.6

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a démontré, dans l'examen des dossiers et autres documents fournis et pendant les entrevues, qu'elle gère activement le programme de surveillance du rendement. Le personnel de la société a indiqué dans les entrevues que, chaque année, la haute direction établit des composantes de rendement clés, les principaux indicateurs de rendement et les normes de rendement qui sont appliqués et mesurés à tous les niveaux de l'entreprise par les accords individuels de rendement et le tableau indicateur de la société en gestion de l'environnement (ce qu'on appelle aussi le plan annuel d'activités en environnement). L'examen des dossiers confirme les indications venant des entrevues du personnel.

L'Office exige clairement des sociétés qu'elles démontrent avoir établi des buts, des objectifs et des cibles pour la direction et la mesure du système de gestion et des programmes à prévoir. Les sociétés peuvent utiliser la terminologie interne qui leur est propre dans leur système de gestion, mais elles doivent pouvoir aussi nettement démontrer qu'elles se conforment aux diverses exigences. Pendant les entrevues, le personnel de TransCanada a employé des termes divers mais ressemblants pour décrire ce qui constitue un but, un objectif ou une cible pour sa société. Pendant les entrevues menées auprès de la direction, le personnel de TransCanada a employé indifféremment plusieurs expressions pour décrire les mesures faites du rendement et la gestion du rendement. Ainsi, les auditeurs ont remarqué, dans leur examen des renseignements fournis par la société, que TransCanada rattache ses programmes SSE à la composante principale appelée « Conformité en matière de sécurité et d'environnement » dans la documentation présentée des éléments de rendement clés. Toutefois, TransCanada parle aussi du tableau indicateur du rendement de la société où le terme « composante de rendement clé » est employé. On n'a pas clairement expliqué en quoi les domaines prioritaires diffèrent des composantes de

rendement clés ni comment l'un ou l'autre de ces termes correspond aux buts, objectifs et cibles. Par conséquent, les auditeurs, voulant progresser dans l'évaluation de ce sous-élément, ont demandé à TransCanada des éclaircissements sous forme de table de concordance permettant de faire la correspondance pertinente entre la terminologie interne diversifiée de la société et la terminologie des exigences réglementaires. Cette table n'a pas été fournie aux auditeurs comme ils l'avaient demandée. Par conséquent, l'Office juge qu'en ce qui a trait à ce sous-élément, TransCanada n'a pas établi qu'elle se conformait aux exigences. Dans l'établissement du plan de mesures correctives visant à redresser la situation, TransCanada devra démontrer clairement comment elle entend satisfaire à ces attentes.

Statut de conformité : Non conforme

2.4 Structure organisationnelle, rôles et responsabilités

Attentes : La société doit se doter d'une structure organisationnelle documentée qui lui permet de satisfaire aux exigences de son système de gestion et de respecter ses obligations consistant à mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, des employés de la société et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La structure documentée doit permettre à la société de déterminer et de communiquer les rôles, les responsabilités et les pouvoirs des dirigeants et des employés à tous les niveaux hiérarchiques. La société doit documenter les responsabilités des entrepreneurs dans ses manuels sur la sécurité en matière de construction et d'entretien.

La structure organisationnelle documentée de la société doit aussi lui permettre de démontrer que les ressources humaines allouées pour établir, mettre en œuvre et maintenir le système de gestion sont suffisantes pour répondre aux exigences de ce système et respectent ses obligations en ce qui a trait à la conception, la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation de ses installations de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public et de ses employés ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La société doit réaliser une évaluation annuelle documentée pour démontrer que les ressources humaines allouées sont suffisantes pour lui permettre de respecter ses obligations

Références : RPT, articles 6.4, 20 et 31

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a démontré qu'elle avait mis en place une structure organisationnelle qui répond aux exigences de l'Office. Elle a fourni des dossiers et autres documents décrivant les méthodes et les pratiques adoptées pour établir la structure organisationnelle de son programme de gestion de la sécurité, ainsi que les attributions des gestionnaires, des employés et des travailleurs à forfait à tous les niveaux et dans toutes les fonctions.

D'après la documentation fournie et les entrevues réalisées auprès du personnel de la société, la structure de gouvernance en santé, sécurité et environnement de TransCanada est décrite dans les documents relatifs au SGSSE. Cette structure comprend le comité SSE formé de membres du conseil d'administration qui surveille les pratiques et procédures SSE, en contrôle la mise en œuvre et l'efficacité et fait des recommandations au conseil au sujet de ces mêmes politiques et procédures. Il se réunit tous les mois, valide les résultats et les objectifs SSE et examine les rapports, tant d'incident que d'enquête.

L'Office a examiné les dossiers et autres documents indiquant que TransCanada a établi pour le SGSSE une matrice de responsabilités énonçant les responsabilités et les obligations redditionnelles de tous les employés à cet égard.

Pendant l'audit, la société a fourni des documents démontrant que, en dehors de la matrice en question, elle a établi un certain nombre de mécanismes pour documenter sa structure organisationnelle. Ces documents décrivent les exigences et les procédures visant à établir, élaborer et communiquer la documentation sur les structures et les attributions dans le cadre du programme de gestion de la sécurité. Les mécanismes sont notamment les grands

documents suivants :

- organigrammes;
- documentation du SGSSE;
- méthodes d'exploitation de TransCanada;
- profils de rôle et accords individuels du rendement;
- énoncé de responsabilités du comité paritaire en santé, sécurité et environnement;
- mandat du comité SSE;
- lettre officielle de désignation d'un dirigeant responsable;
- programme de gestion des entrepreneurs;
- programme d'orientation.

Pour ce qui est de la définition et de la gestion des attributions des travailleurs à forfait, les auditeurs ont vérifié si TransCanada avait un document officiel de programme intitulé « Programme de gestion de la sécurité des entrepreneurs » daté du 4 juin 2010 comprenant trois éléments stratégiques et autant d'éléments tactiques. Voici ces éléments :

- Élément 1 – Planification pour assurer la sécurité des entrepreneurs;
- Élément 2 – Qualification préalable de la sécurité des entrepreneurs;
- Élément 3 – Sélection des entrepreneurs satisfaisant aux exigences de sécurité;
- Élément 4 – Activités de gestion de la sécurité des entrepreneurs avant les travaux;
- Élément 5 – Activités de gestion de la sécurité des entrepreneurs pendant les travaux;
- Élément 6 – Règlement des cas liées à la sécurité des entrepreneurs.

Elle a en outre vérifié si TransCanada utilise ISNetworld comme mécanisme d'évaluation des programmes, du rendement et de la documentation en sécurité des entrepreneurs selon la description des éléments 1 – Planification de sécurité des entrepreneurs et 2 – Qualification préalable de sécurité

des entrepreneurs. Voici d'autres documents clés du programme de gestion de la sécurité des entrepreneurs de TransCanada :

- manuel de sécurité des entrepreneurs;
- méthode d'inspection SSE des chantiers;
- analyse de la sécurité des tâches;
- permis général de travaux;
- spécifications relatives aux travaux d'excavation.

Pour ce qui est de la gestion de la dotation appropriée en ressources du programme de gestion de la sécurité, TransCanada a démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre des processus de surveillance et d'évaluation en bonne et due forme des besoins en ressources de ce programme. L'exercice a notamment porté sur les dossiers de surveillance, d'évaluation et de renforcement des ressources le cas échéant.

Sur la foi des renseignements fournis par TransCanada pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour les processus de TransCanada en ce qui concerne ce sous-élément. Par conséquent, il estime que ces processus sont conformes aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.0 MISE EN ŒUVRE

3.1 Contrôles opérationnels – Conditions normales d'exploitation

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle visant à éliminer, atténuer et prévenir les dangers et les risques répertoriés aux éléments 2.0 et 3.0 et se protéger contre ceux-ci, et pour communiquer ces mécanismes à toute personne exposée aux risques

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour coordonner et contrôler et gérer les activités opérationnelles des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci.

Références : RPT, article 6.5(1)e), f), q)

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a démontré que les contrôles de son programme de gestion de la sécurité sont contenus ou gérés dans ses pratiques et ses méthodes d'exploitation. Sauf pour les problèmes déjà relevés pour le sous-élément 2.2 – Exigences légales, l'Office a vérifié, par l'examen des dossiers et autres documents et les entrevues du personnel, que TransCanada avait un processus établi et adéquat d'élaboration et de maintien de mesures de contrôle pour ses dangers et ses exigences juridiques. De plus, la société a démontré que les MET sont mises à jour dans le système de gestion des documents électroniques (SGDE) à l'interne et que l'accès en est donné à tout le personnel de l'entreprise ou à ses entrepreneurs le cas échéant.

Sur la foi des renseignements fournis par TransCanada pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour les processus de TransCanada en ce qui concerne ce sous-élément. Par conséquent, il estime que ces processus sont conformes aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.2 Contrôles opérationnels –Perturbations et conditions inhabituelles d’exploitation

Attentes : La société doit établir et maintenir des plans et méthodes pour identifier le potentiel de perturbations ou de conditions anormales, de rejets accidentels, d’incidents et de situations d’urgence. Elle doit également définir des moyens d’intervention proposés en réponse à ces situations ainsi que prévenir et atténuer leurs conséquences ou effets probables. Les méthodes doivent être éprouvées, examinées et révisées périodiquement, s’il y a lieu, par exemple à la suite d’une perturbation ou d’un événement anormal. La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant d’élaborer des plans d’urgence pour se préparer aux événements anormaux pouvant se produire pendant les activités de construction, d’exploitation, d’entretien ou de cessation d’exploitation ou lors de situations d’urgence

Références : RPT, article 6.5(1)c), d), e), f), t)

Constatation :

L’examen des dossiers et autres documents et les entrevues réalisées auprès du personnel des programmes de gestion des situations d’urgence et de la sécurité de TransCanada indique que la société a pu démontrer s’être dotée de mesures de contrôle appropriées pour réduire au minimum, prendre en charge ou atténuer les dangers liés à des perturbations ou des conditions inhabituelles dans ses processus d’exploitation. Les méthodes officielles en place, dont les programmes de gestion des situations d’urgence, visaient les dangers sérieux à neutraliser. De même, TransCanada a pu démontrer que certains membres du personnel de son programme de gestion de la sécurité sont formés aux premières interventions et à d’autres fonctions dans la structure de commandement des interventions (SCI). En outre, l’examen des dossiers et autres documents et les entrevues menées auprès du personnel de la société ont révélé que les MET de TransCanada renferment les pratiques et procédures de sécurité qui seront appliquées si des perturbations ou des conditions inhabituelles sont détectées ou se présentent. L’évaluation de la gestion de ce contenu et du programme des MET figure dans les constatations relatives à d’autres sous-éléments du présent audit.

TransCanada a pu démontrer que le personnel de son programme de gestion de la sécurité joue un rôle de soutien du programme de gestion des situations d’urgence par son affectation et sa formation à diverses fonctions techniques dans le cadre du SCI. Par conséquent, l’Office estime que la société se conforme aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.3 Gestion du changement

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier et gérer tout changement susceptible d’avoir des répercussions sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l’environnement, notamment tout nouveau danger ou risque et tout changement relatif à la conception, aux exigences techniques, aux normes ou aux méthodes, ainsi qu’à la structure organisationnelle de la société ou aux exigences légales auxquelles la société est assujettie.

Références : RPT, article 6.5(1)*i*)

Constatation :

Au moment de l’audit, TransCanada a indiqué qu’elle avait élaboré et appliqué deux processus de gestion du changement bien distincts pour la gestion et la documentation des changements qui influent sur son programme de gestion de la sécurité. Le premier de ces processus relève de son programme de gestion de l’intégrité et se fait sur le formulaire de gestion du changement. Il est fondé sur les biens et, donc, les changements de matériel ou de logiciels le déclenchent. Ces changements sont décrits et suivis à l’aide d’un formulaire normalisé servant à justifier les modifications en question et précisant les avis à prévoir dans ce cadre à l’intention des parties prenantes internes et externes.

Le second processus, qui porte sur la gestion des changements dans les programmes de protection, sert d’appoint à une partie de la fonctionnalité de la base de données des MET et du processus-cadre de celles-ci. Cette base de données renferme donc les méthodes d’exploitation et certains documents connexes pour les divers programmes de protection.

À la suite de l’examen des deux processus de gestion du changement appliqués par TransCanada au moment de l’audit, l’Office a déterminé ce qui suit :

- Le processus de gestion du changement relatif à l’intégrité des pipelines est d’une application étroite, puisqu’il s’occupe uniquement des changements touchant les éléments d’actif.
- Le processus-cadre des MET vise les changements entrant dans le champ d’application existant des MET. Comme le cadre est là pour gérer les versions des documents opérationnels et ceux touchant les méthodes, il ne répond pas à toutes les exigences de processus de gestion du changement comme celui-ci est décrit dans le RPT. Il y a une lacune en ce qui concerne les modifications qui existeraient en dehors du champ d’application des MET et qui pourraient être des dangers et risques nouveaux, des changements de conception, de spécifications, de normes ou de procédures ou encore des modifications apportées à la structure organisationnelle de la société ou aux exigences légales applicables.

Compte tenu de ce qui précède, l’Office a déterminé que, au moyen du processus de gestion du changement pour l’intégrité des pipelines et du

processus-cadre des MET, TransCanada a opérationnalisé certains aspects nécessaires du processus de gestion du changement en documentant et en communiquant certains types de changement au moyen de mises à jour des documents. Il constate toutefois que les processus en question ne peuvent individuellement ni collectivement satisfaire aux exigences de l'Office. Qui plus est, celui-ci a jugé que, dans aucun de ces processus, on ne recense proactivement les modifications susceptibles d'influer sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement. L'Office s'attend à ce que le processus de gestion du changement de la société ait un caractère proactif et comporte des exigences de détermination et d'évaluation des changements par divers échelons de l'entreprise afin d'établir ce qui pourrait avoir une incidence sur les programmes de protection.

Pendant l'audit, TransCanada a indiqué avoir entrepris un projet de mis en œuvre d'un processus unique de gestion du changement qui pourrait être appliqué à la grandeur de la société en 2014. Il convient de noter, avec la constatation présentée pour le sous-élément 2.2 – Exigences légales du présent rapport, on peut se demander si le nouveau processus de gestion du changement tient compte des modifications apportées aux exigences réglementaires. Les entrevues ont révélé que celui-ci avait été expérimenté dans le cadre d'un projet pilote à plusieurs endroits pendant la dernière année.

TransCanada a mis en œuvre certains aspects d'un processus de gestion du changement, mais elle n'a pas démontré au moment de l'audit qu'elle avait élaboré et appliqué un processus pour reconnaître et gérer toute modification susceptible d'influer sur la sécurité, la sûreté ou la protection de l'environnement, ce qui doit comprendre tout danger ou risque nouveau, tout changement de conception, de spécifications, de normes ou de procédures et toute modification apportée à la structure organisationnelle de la société ou aux exigences légales applicables. Par conséquent, l'Office estime que TransCanada ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

3.4 Formation, compétence et évaluation

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour définir les compétences requises et élaborer des programmes de formation à l'intention des employés et de toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci afin de leur permettre de s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour s'assurer que les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci sont formés et compétents et pour les superviser afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et de manière à assurer la sûreté du pipeline et la protection de l'environnement.. La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour informer les employés et toute autre personne travaillant en collaboration avec la société ou pour le compte de celle-ci de leurs responsabilités à l'égard des processus et méthodes exigés par le système de gestion ou les programmes de protection de la société.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour produire et gérer les documents et les dossiers liés à la formation.

Références : RPT, article 6.5(1)(j), k), l), p)

Constatation :

TransCanada a démontré qu'elle assigne, suit et gère les activités de formation du personnel dans le cadre du programme de gestion de la sécurité à l'aide du système de gestion de l'apprentissage (SGA). Grâce à ce système, le personnel est informé quand il doit suivre une formation ou la renouveler. Comme on veut s'assurer que la formation est à jour et bien contrôlée, on avise aussi les gestionnaires au moment où la formation de leur personnel doit être reprise. Le programme de formation du personnel rattaché au programme de gestion de la sécurité est décrit dans le profil de rôle de chaque employé. De plus, TransCanada a démontré dans les dossiers et autres documents fournis qu'elle crée des profils de rôle et des ententes individuelles de rendement et qu'elle décrit les compétences et la formation requises de chaque employé. On vérifie la formation par divers mécanismes comme la question et interrogations de cours et les évaluations de tâches. On suit les compétences acquises pour certains cours en mettant l'accent sur les connaissances et les capacités techniques.

Pour ce qui est de la gestion de la formation et des compétences requises du personnel à contrat, on a constaté dans l'examen des dossiers et autres documents que TransCanada maintient un programme de gestion des entrepreneurs avec des processus d'évaluation des entreprises de sous-traitance et un contrôle des tâches, des compétences, de la formation, des permis et licences et des exigences applicables aux sous-traitants.

Sur la foi des renseignements fournis par TransCanada pendant l'audit, l'Office n'a pas relevé de situations de non-conformité pour les processus de TransCanada en ce qui concerne ce sous-élément. Par conséquent, il estime que ces processus sont conformes aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.5 Communication

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour communiquer à l’interne et à l’externe des renseignements sur la sécurité, la sûreté et la protection de l’environnement. Ce processus devrait comprendre les méthodes permettant de communiquer avec le public, les employés de la société, les entrepreneurs, les organismes de réglementation et les intervenants d’urgence.

Références : RPT, article 6.5(1)*m*)

Constatation :

TransCanada dispose de nombreux comités à l’échelle de l’entreprise, de l’exploitation et des sites pour la communication et la gestion des questions de sécurité. Parmi ceux-ci, on note les comités SSE paritaires et le comité de la société pour ces mêmes domaines. Les attributions de ces comités sont exposées dans l’énoncé de mission du 1^{er} mars 01 dans le premier cas et dans l’énoncé correspondant pour le comité de la société dans le second. Les comités propres aux sites ont des séances et des processus de communication à eux où sont discutées les questions de sécurité.

TransCanada a établi des procédures en cas d’urgence ou d’incident pour se doter d’un SCI et elle a mis en place des processus de communication avec le public et les parties prenantes.

TransCanada a pu démontrer qu’elle avait dressé un plan de communications externes qui recense les parties prenantes appropriés et qu’elle a élaboré des messages types pour le maintien de la sûreté et de la sécurité de son pipeline et la protection de l’environnement. La société a également démontré qu’elle avait établi un plan de communication interne afin de veiller à ce que l’information sur la sécurité soit communiquée aux intervenants internes.

Sur la foi des renseignements fournis pendant l’audit, l’Office n’a pas relevé de situations de non-conformité pour le processus de TransCanada en ce qui concerne les exigences en matière de communications internes et externes. Par conséquent, il estime que la société se conforme aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

3.6 Documents et contrôle des documents

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour répertorier les documents dont elle a besoin pour respecter les obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. Les documents doivent réunir tous les processus et toutes les méthodes requis dans le cadre du système de gestion de la société.

La société doit avoir établi un processus efficace en vue de l'élaboration, de l'examen, de la révision et du contrôle des documents, y compris un processus permettant d'obtenir l'approbation de ces documents par l'autorité compétente. Ces documents doivent être révisés à intervalles réguliers et planifiés.

Les documents doivent être révisés à la suite de modifications apportées pour se conformer aux exigences légales. Les documents doivent être révisés immédiatement quand les modifications peuvent avoir des conséquences négatives importantes.

Références : RPT, articles 6.5(1)*i*, *n*, *o* et 6.5(3)

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a indiqué que la documentation relative à son programme de gestion de la sécurité prenant en majeure partie la forme de MET. Pour pouvoir gérer et contrôler plus de 200 méthodes d'exploitation avec la documentation opérationnelle qui s'y rapporte, TransCanada a élaboré et appliqué le programme des MET (méthodes d'exploitation de TransCanada). Le responsable de ce programme est le vice-président, Génie et fiabilité des actifs. La société a décrit son programme dans un document-cadre (document-cadre des MET). Ce document comporte l'énoncé suivant : [traduction] « L'objectif du programme des MET est de créer un cadre pour la conception et la conservation des documents nécessaires pour que les employés et les entrepreneurs de TransCanada exercent efficacement et correctement les activités liées à l'exploitation et à l'entretien des installations de la société. » Le document-cadre précise que le programme des MET s'applique à l'ensemble des méthodes d'exploitation de TransCanada au moment de leur création, de leur révision, de leur examen et de leur suppression.

L'Office s'attend à ce que les sociétés non seulement identifient leurs documents, mais qu'elles disposent d'un processus pour préparer, examiner, réviser et contrôler ceux-ci et d'un processus pour les faire approuver par l'autorité compétente. TransCanada a établi et mis en œuvre une base de données devant recevoir toute la documentation des MET. Cette base accessible au personnel partout par l'intranet de TransCanada présente une fonctionnalité permettant de produire chaque mois un rapport de suivi des mises à jour des MET et de notification de celles-ci aux intervenants internes, ainsi qu'une liste des modifications apportées aux méthodes d'exploitation.

L'audit a permis de constater que le document-cadre du programme des MET prévoit une planification, une documentation, une harmonisation avec

les systèmes de gestion, un examen, une mesure, une analyse, un contrôle, une vérification et une amélioration des méthodes d'exploitation.

TransCanada a démontré disposer d'un processus documenté d'élaboration, de révision et de gestion de méthodes d'exploitation. Les dossiers examinés démontrent que ce processus a été mis en application. Toutefois, il n'y a pas pour d'autres documents utiles en gestion de la sécurité (normes de conception, manuels, plans, etc.) hors du cadre des MET de cycles documentés d'examen et de révision. Ces documents sont surtout des guides d'ensemble pour les divers dangers que connaîtrait ou pourrait connaître la société, mais on a remarqué à l'occasion des entrevues qu'ils servent dans toute l'organisation et qu'ils devraient donc être examinés et révisés périodiquement comme garantie du maintien de leur caractère adéquat et de leur efficacité.

D'après les renseignements fournis pendant l'audit, TransCanada n'a pas démontré qu'elle avait établi et mis en œuvre avec efficacité un processus de gestion des documents conforme aux exigences du RPT. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.0 CONTRÔLES ET MESURES CORRECTIVES

4.1 Inspection, mesure et surveillance

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus en vue de l'inspection et de la surveillance de ses activités et de ses installations dans le but d'évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des programmes de protection et pour prendre des mesures correctives et préventives en cas de lacunes. L'évaluation doit comprendre la conformité aux exigences légales.

La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace pour évaluer le caractère adéquat et l'efficacité de son système de gestion et pour surveiller, mesurer et documenter son rendement en ce qui a trait à ses obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement.

La société doit avoir établi et maintenu un système de gestion de données efficace pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, incidents et quasi-incidents. La société doit conserver des documents et des dossiers constitués à la suite des activités d'inspection et de surveillance menées dans le cadre de ses programmes.

Le système de gestion de la société doit permettre la coordination entre ses divers programmes de protection, et la société devrait intégrer les résultats de ses activités d'inspection et de surveillance aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Références : RPT, articles 6.1*d*), 6.5(1*g*), *s*), *u*), *v*) et 56

Constatation :

Pendant l'audit, on a confirmé que TransCanada disposait d'un document de datant du 11 janvier 2013 sur les inspections planifiées ou périodiques, qui constitue un cadre normalisé et cohérent pour les inspections officielles à effectuer en milieu de travail et dans les installations de l'entreprise. Ces inspections périodiques se font sur formulaire normalisé et tiennent compte d'un certain nombre d'exigences réglementaires (affichage requis de la documentation relative au *Code canadien du travail*, etc.). On a pu observer que les résultats des inspections étaient passés en revue dans le cadre des réunions régulières du comité paritaire en santé, sécurité et environnement. Ils sont aussi entrés dans le système SIP et des commandes de mesures correctives sont émises par le système Avantis (qui est le système de commande de tâches de TransCanada) au besoin.

L'audit de l'Office a notamment porté sur des échantillons de dossiers d'inspection périodique. Il a révélé que ces inspections portaient surtout sur l'entretien courant et certains aspects de la sécurité. Les sujets suivants étaient normalement abordés :

- permis généraux de travail, autorisations de tâches, formulaires d'analyse de sécurité des tâches – ces éléments sont immédiatement disponibles dans les lieux de travail;
- formulaire d'inventaire des espaces clos ou confinés – ce répertoire est à jour et tout nouvel espace clos y est ajouté;
- inspection opérationnelle des grues – dossier disponible et complet.

L'examen des dossiers et autres documents d'inspection a permis de relever un certain nombre de lacunes par rapport aux exigences de l'Office. Plus particulièrement, les inspections effectuées n'évaluent pas suffisamment l'ensemble des processus et procédures en matière de sécurité, y compris l'efficacité des MET. Ainsi, on n'évalue pas comme on le devrait le caractère adéquat et l'efficacité des méthodes d'orientation et de formation, des procédures d'autorisation, de l'établissement de plans avant l'exécution des travaux, du travail solitaire, du maniement des matériaux, etc. Ce sont là des exigences expresses du RPT pour les inspections.

Bien que TransCanada ait pu démontrer qu'elle avait établi un processus d'inspection applicable à son programme de gestion de la sécurité, celui-ci ne répondait pas aux exigences pour le présent sous-élément. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.2 Enquête et rapports sur les incidents et quasi-incidents

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace relatif aux rapports sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents et permettant de prendre des mesures correctives et préventives à leur égard. Cela devrait comprendre la tenue d'enquêtes lorsque cela est nécessaire ou lorsque les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents ont gravement porté atteinte ou auraient pu gravement porter atteinte à la sécurité et à la sûreté du public, des employés de la société et du pipeline ainsi qu'à la protection des biens et de l'environnement.

La société doit avoir établi et maintenu un système de gestion de données efficace pour surveiller et analyser les tendances relatives aux dangers, incidents et quasi-incidents.

La société devrait intégrer les résultats de ses rapports sur les dangers, les dangers potentiels, les incidents et les quasi-incidents aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et à la protection de l'environnement

Références : RPT, articles 6.5(1)(r), (s), (u), (x), (w), (x) et 52

Constatation :

L'audit a révélé que TransCanada a mis en œuvre son programme de gestion des incidents et des problèmes (SIP) pour suivre, documenter, analyser, communiquer et déclarer les dangers, les quasi-accidents et les blessures. Ce programme fait appel à des outils et des méthodes conçus pour favoriser la divulgation, le suivi, le règlement, la communication et le partage des enseignements sur les événements qui ont causé ou auraient pu causer des pertes ou des blessures. Des événements comme les blessures et la maladie, les déversements et rejets et les constatations des vérifications des niveaux 1, 2 et 3 sont aussi suivis et gérés par le programme SIP.

La MET de ce programme énonce la procédure de prise en charge des incidents et des problèmes à TransCanada. Les lignes de force du programme sont notamment la production d'avis et de rapports d'incident, les enquêtes, les mesures de suivi et les activités de partage. Aux fins de cette MET, la société a implanté un système interne de gestion des incidents (SGI), qui définit la façon de gérer dans ce cas et donne les moyens de garantir que TransCanada tiendra ses engagements et remplira les exigences réglementaires. Le SGI prévoit une intervention, une notification, une enquête, une documentation, un suivi et une communication de renseignements en cas d'incident et il renvoie à des méthodes d'enquête, des listes de contrôle, des politiques, des guides, des outils et des règlements.

Le processus de SIP fait partie intégrante du SGI. C'est là un processus de gestion des incidents, c'est-à-dire d'intervention, de notification, d'enquête, de documentation, de suivi et de partage des enseignements en cas d'incident. C'est aussi un outil électronique de base de données interne qui est mis à la disposition des employés de la société. Le SIP fait le suivi des rapports de déclaration de conformité interne et externe sur les

incidents, les quasi-incidents et les mesures correctives. Il sert à prendre des mesures en fonction des dangers et risques et comporte deux types d'avis qui parviennent aux destinataires de profils préétablis de notification (listes de courriel). Ces profils visent les notifications d'événements (incidents et problèmes) et d'interventions aux parties responsables. Le SIP produit des rapports sur les incidents, les événements et leurs causes. On peut faire une recherche sur les événements par catégorie pour connaître, notamment, les dénombrements (nombre d'incidents par catégorie), les déversements, les rejets gazeux, les analyses et contrôles de dangers et les conditions inhabituelles d'exploitation. Un module de formation sur le SIP est présenté aux employés dans le cadre du système de gestion de l'apprentissage. L'Office a aussi observé que TransCanada avait établi et appliqué des procédures de divulgation externe des incidents conformément aux exigences réglementaires.

TransCanada a été en mesure d'établir que son processus mis en place pour signaler les dangers réels ou possibles, les incidents et les quasi-incidents et pour prendre des mesures correctives et préventives dans le cadre du programme de gestion de la sécurité répond adéquatement aux attentes de l'Office. Un échantillonnage des dossiers du SIP relatifs aux mesures de sécurité complétées et en cours provenant de différentes régions du réseau pipelinier a été examiné, et les mesures correctives adéquates de tous les problèmes et les incidents ont été mises en œuvre dans un délai acceptable.

Comme TransCanada a été en mesure de démontrer qu'elle a mis en place un processus permettant de signaler, de repérer, d'analyser et de résoudre les problèmes et les incidents d'un bout à l'autre de son programme de gestion des incidents et de problèmes, l'Office estime que ce processus est conforme aux attentes pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Conforme

4.3 Vérification interne

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un programme efficace d'assurance de la qualité pour le système de gestion et pour chacun des programmes de protection, y compris un processus permettant la tenue d'inspections et de vérifications et la prise de mesures correctives et préventives en cas de lacunes. Le processus de vérification devrait identifier et gérer les exigences en matière de formation et de compétence pour le personnel affecté aux activités d'audit.

La société devrait intégrer les résultats de ses vérifications aux données obtenues dans l'identification et l'analyse des dangers, les évaluations de risques, les mesures de rendement et les examens annuels de gestion, afin de sans cesse améliorer sa capacité à s'acquitter de ses obligations en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Références : RPT, article 6.5(1)*w*, *x*)

Constatation :

L'examen des dossiers et autres documents fournis par TransCanada démontre que la société a établi et mis en œuvre un programme d'audit pour l'évaluation de ses programmes de gestion et une assurance de la qualité dans ce domaine. C'est un cadre à plusieurs niveaux :

- niveau 1 – examens de conformité;
- niveau 2 – inspections (planifiées ou périodiques);
- niveau 3 – vérifications internes de systèmes et vérifications ciblées portant sur l'entretien et le maintien fonctionnel de l'utilité du matériel;
- niveau 4 – évaluations et vérifications externes.

Les dossiers fournis pendant l'audit par TransCanada ont démontré que le programme de vérification est actuellement appliqué plus fréquemment qu'à l'intervalle maximal de trois ans prévu par le RPT. L'examen des documents et autres dossiers de vérification de la société indique que ces vérifications ne répondent pas aux exigences de l'article 53 du RPT. Plus précisément, TransCanada n'a pu démontrer qu'elle effectuait des vérifications visant à établir que ses pipelines font l'objet d'une conception, d'une construction, d'une exploitation et d'une cessation d'exploitation conformes aux exigences légales dans cet article. L'examen des protocoles et des dossiers de vérification interne, tant généraux que spécifiques (propres aux audits), révèle que TransCanada s'emploie presque exclusivement à évaluer l'application de ses programmes, procédures et pratiques en place selon leur conception plutôt qu'à contrôler le respect de la réglementation. TransCanada a fourni des dossiers indiquant qu'une partie du contenu en question était couverte par les processus de vérification externe (niveau 4), mais elle n'a pu présenter de dossiers appropriés pour les

protocoles et les feuilles de travail des audits externes. Elle n'a donc pu faire une démonstration nette de la teneur et de l'étendue de la vérification externe. En outre, l'examen des dossiers décrivant les directives données par TransCanada à ses vérificateurs externes fait voir que la société s'attache dans ce cas à la conformité avec les exigences internes ou avec des normes extérieures comme celles de l'ISO. Même s'il est vrai que l'Office encourage la pratique consistant à comparer le rendement aux normes internationales pour parfaire les programmes d'audit, la conformité aux procédures internes et aux normes ISO externes ne suffit pas en soi pour un programme d'assurance de la qualité puisqu'un tel programme n'englobe pas toutes les exigences légales pertinentes. Sans cet aspect, TransCanada ne dispose pas d'un programme de vérification permettant de juger du caractère adéquat et de l'efficacité de son système de gestion.

Elle a établi et mis en œuvre un processus d'élaboration et d'application de mesures correctives et préventives en cas de découverte de lacunes en cours d'audit. Dans ce cas, elle se sert de sa base de données SIP à des fins d'attribution, de suivi et de règlement de dossiers pour les constatations exigeant des mesures correctives ou préventives.

La haute direction examine les conclusions des audits de niveau 4 et en débat, établit les priorités en fonction de celles-ci et les gère. Toutefois, l'Office a observé deux lacunes au chapitre de l'assurance de la qualité et des mesures correctives et préventives. Il a été incapable de déterminer que TransCanada et sa direction, dans le cadre d'un processus, procédaient avec cohérence à l'évaluation et à l'analyse de priorité des constatations et des recommandations et à l'élaboration des mesures correctives et préventives découlant des vérifications internes et externes. La direction doit jouir d'une certaine latitude dans sa gestion des résultats d'audit, mais elle doit s'appuyer sur des processus documentés pour examiner et établir les priorités des résultats si elle veut assurer une conformité avec la réglementation et la protection du public, des travailleurs et de l'environnement en temps opportun. L'Office n'a pu trouver de directives claires devant guider les gestionnaires dans l'élaboration de plans de mesures correctives et préventives aux fins du processus examinés. C'est ce qui pourrait expliquer l'existence de délais inacceptables pour corriger certaines des lacunes constatées dans les documents de vérification fournis par TransCanada. La vérification de 2009 de TransCanada a fait voir, par exemple, le besoin d'élaborer et d'appliquer un processus de gestion du changement à la grandeur de l'entreprise. Dans l'audit de 2013 de l'Office, on a remarqué que le processus de gestion du changement en question ne serait pas mis en œuvre intégralement avant 2014. Il se sera donc écoulé au moins cinq ans entre la constatation et la solution du problème. L'Office a clairement décrit ses exigences relativement à un programme de gestion du changement dans son protocole d'audit de 2009. L'office estime que des mesures doivent être prise rapidement dans tous les cas où l'on constate des problèmes de conformité. Autre exemple : l'Office remarque que l'audit de niveau 4 de 2009 faite par une partie indépendante a donné lieu à des recommandations à la direction de TransCanada pour qu'elle fasse faire des vérifications indépendantes afin de vérifier sa conformité aux lois et aux règlements en matière de SSE. Cette recommandation concorde avec les constatations de l'Office dans le présent audit, mais à en juger par les dossiers examinés par les auditeurs, la direction de la société a choisi de ne pas donner suite à cette recommandation. L'examen des processus de vérification interne de TransCanada indique l'absence d'obligations nettes de donner suite aux constatations de non-conformité connues ou possibles dans le cadre des examens par la direction des résultats des audits. Dans cet exemple, un constat de conformité aurait pu être établi pour d'autres sous-éléments dans l'audit de l'Office si TransCanada avait jugé bon de donner suite à la recommandation.

Si la société a pu démontrer que son programme d'assurance de la qualité est mis en œuvre à une plus grande fréquence que celle qu'attend l'Office, les vérifications en question portaient sur le respect des exigences internes par opposition aux exigences réglementaires. Les membres de la haute direction n'ont pas bénéficié de conseils qui auraient pu leur permettre d'établir les priorités et de gérer les mesures correctives et de prévention visant à remédier aux lacunes décelées à l'occasion des audits. Par conséquent, il estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

4.4 Gestion des dossiers

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant de produire, de conserver et de tenir les dossiers documentant la mise en œuvre du système de gestion et de ses programmes de protection et d'en prévoir les modalités d'accès par des personnes qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.

Références : RPT, article 6.5(1)p)

Constatation :

Pendant l'audit, TransCanada a démontré avoir établi un programme de gestion de l'information opérationnelle pour la gestion des dossiers produits par son exploitation ou à l'appui de ses activités opérationnelles. Elle s'est dotée d'un système de classification et d'un calendrier de conservation des dossiers pour tenir compte des exigences réglementaires et des besoins de conservation de l'information opérationnelle.

De plus, les vérificateurs ont pu confirmer, par l'examen des dossiers et autres documents, que la société avait mis en œuvre un processus de conservation des dossiers décrit dans le document-cadre des MET (révision 04 du 13 juin 2012, section 2.3). Ce processus régit les mesures de contrôle des dossiers relatifs aux MET, notamment les diverses catégories de dossiers à conserver, les délais de conservation et d'utilisation et les méthodes d'élimination.

L'équipe d'audit a aussi pu vérifier que TransCanada disposait de plusieurs dépôts pour l'information sur la sécurité avec des processus clés dans ce domaine :

- système SIP pour faire le suivi des incidents;
- système de gestion de l'apprentissage pour la conservation des dossiers de formation;
- procès-verbaux, rapports d'inspection, analyses de sécurité des tâches et plans avant l'exécution de travaux tenus dans les diverses installations.

L'équipe d'audit a demandé, reçu et examiné plusieurs dossiers de sécurité comme les analyses de sécurité des tâches, les procès-verbaux des réunions des comités de sécurité, les rapports d'inspection et les plans avant l'exécution de travaux.

Les vérificateurs ont relevé un problème de gestion des dossiers à TransCanada. L'examen des dossiers de sécurité dans un certain nombre de bureaux régionaux ou d'installations indique que les pratiques d'archivage et de conservation des dossiers varient dans le cas de l'information des sites. Les entrevues ont confirmé qu'il n'y avait pas de procédures officielles de conservation de dossiers de sécurité comme les permis, les procès-verbaux et les documents relatifs aux entrepreneurs. Les processus manquants ont trait à la collecte et au stockage de l'information utilisée dans

l'exercice des fonctions des travailleurs.

TransCanada a démontré l'existence d'un grand nombre des processus requis de gestion des dossiers, mais les vérificateurs ont aussi relevé des lacunes en ce qui concerne la collecte, le stockage et l'accessibilité de l'information dans les régions. Par conséquent, l'Office estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

5.0 EXAMEN DE LA DIRECTION

5.1 Examen de la direction

Attentes : La société doit avoir établi et mis en œuvre un processus efficace permettant de procéder à des examens de gestion annuels du système de gestion et de chacun des programmes de protection, et de veiller à l'amélioration continue en ce qui a trait au respect de ses obligations de mener ses activités de manière à assurer la sécurité et la sûreté du public, de ses employés et du pipeline, ainsi que la protection des biens et de l'environnement. La direction doit inclure dans cet examen toutes les décisions et actions ainsi que tous les engagements pris relativement à l'amélioration du système de gestion et des programmes de protection et au rendement global de la société.

La société doit aussi établir un rapport annuel pour l'année civile précédente, signé par le dirigeant responsable, qui décrit le rendement de son système de gestion en ce qui a trait au respect de ses obligations relativement à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement et à l'atteinte de ses buts, de ses objectifs et de ses cibles pendant cette année, mesurées par les mesures de rendement et les mesures prises durant l'année visée pour corriger les lacunes répertoriées par le programme d'assurance de la qualité. La société doit présenter à l'Office, au plus tard le 30 avril de chaque année, une déclaration signée par le dirigeant responsable indiquant qu'elle a établi son rapport annuel.

Références : RPT, articles 6.5(1)w), x) et 6.6

Constatation :

Le document-cadre du SGSSE décrit la structure de gouvernance employée dans ce domaine à TransCanada. Le comité SSE du conseil d'administration de TransCanada est formé d'administrateurs qui surveillent les pratiques et les méthodes garantissant le respect de la loi, la conformité avec les politiques, les méthodes et les programmes et la prévention et l'atténuation des pertes. Ce comité s'attache également à la mise en œuvre et à l'efficacité des politiques, des procédures et des programmes et fait des recommandations au conseil. Il se réunit tous les mois, valide les résultats et les objectifs SSE et soumet les incidents et leurs tendances à un examen critique. La matrice des responsabilités du SGSSE précise les responsabilités, les obligations redditionnelles et les exigences de consultation et d'information à l'intention de tout le personnel pour ce système de gestion. Chaque année, le comité fixe des buts et des objectifs avec des indicateurs de rendement clés dans l'ensemble, ce qui permet de surveiller les progrès accomplis par des tableaux indicateurs. Les tableaux de résultats font appel à une vaste quantité d'éléments de mesure. TransCanada a fourni les procès-verbaux des réunions mensuelles tenues par le comité SSE depuis deux ans. Ces documents démontrent qu'il y a examen du rendement et des incidents et attribution des mesures de suivi.

Les entrevues menées auprès du personnel de la société et l'examen des dossiers et des documents à l'appui indiquent que TransCanada consacre de grands efforts à la surveillance de ses programmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

TransCanada possède une description du processus d'examen par la direction dans le document daté du 18 juillet 2011 de son SGSSE. Le document

donne un aperçu de la collecte de données de mesure aux fins du SGSSE, de l'évaluation de ce système, de l'élaboration de recommandations à la direction, de la communication des résultats aux dirigeants et des modifications à apporter aux programmes. Les entrevues indiquent qu'il existe plusieurs processus d'examen du rendement en sécurité (tableaux indicateurs, gestion des problèmes, constatations des auditeurs, autres éléments d'information). Les examens en question se font à plusieurs niveaux de l'organisation, et les données circulent verticalement et dans toute l'entreprise. On n'a toutefois pas démontré l'existence d'un processus complet d'examen de gestion avec un système, des éléments, des procédures, des statistiques, des vérifications, un contrôle du rendement et autres aspects.

L'audit de l'Office a confirmé que la haute direction et le conseil d'administration de TransCanada sont étroitement associés à l'orientation et à l'examen du SGSSE et des programmes de la société. Toutefois, l'audit a permis de faire des constats qui pourraient relever, au moins en partie, de l'examen de la direction et des exigences relativement aux mesures à prendre. Ces constats portent notamment sur l'élargissement de la portée des vérifications de la société, sur l'évaluation des constatations de ces vérifications et des recommandations et sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mesures correctives permettant de remédier à certaines lacunes décelées durant les vérifications.

Bien que l'Office ait pu confirmer que TransCanada mène plusieurs activités d'examen de gestion conformes aux descriptions du document-cadre du SGSSE, il n'a pu observer un processus documenté et complet d'examens par la direction qui s'appliquait au programme de gestion de la sécurité et qui décrivait des activités garantissant le caractère adéquat et l'efficacité des examens de gestion et un mouvement d'amélioration continue comme le décrit l'Office dans ses attentes. Par conséquent, il estime que la société ne se conforme pas aux exigences pour ce sous-élément.

Statut de conformité : Non conforme

¹ Les « références » dans ce tableau contiennent des exemples précis d'exigences légales applicables à chaque élément; toutefois, il ne s'agit pas d'une liste complète de toutes les exigences légales applicables soumises à une vérification provenant de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de ses règlements d'application, d'autres lois ou normes techniques ou autres applicables, notamment le *Code canadien du travail* et de la norme CSA Z662, ou des conditions dont peuvent être assortis les certificats et ordonnances dont l'Office assure l'exécution.

ANNEXE II

TRANSCANADA PIPELINES LIMITED ET SES FILIALES RÉGLEMENTÉES PAR L'OFFICE (TRANSCANADA)

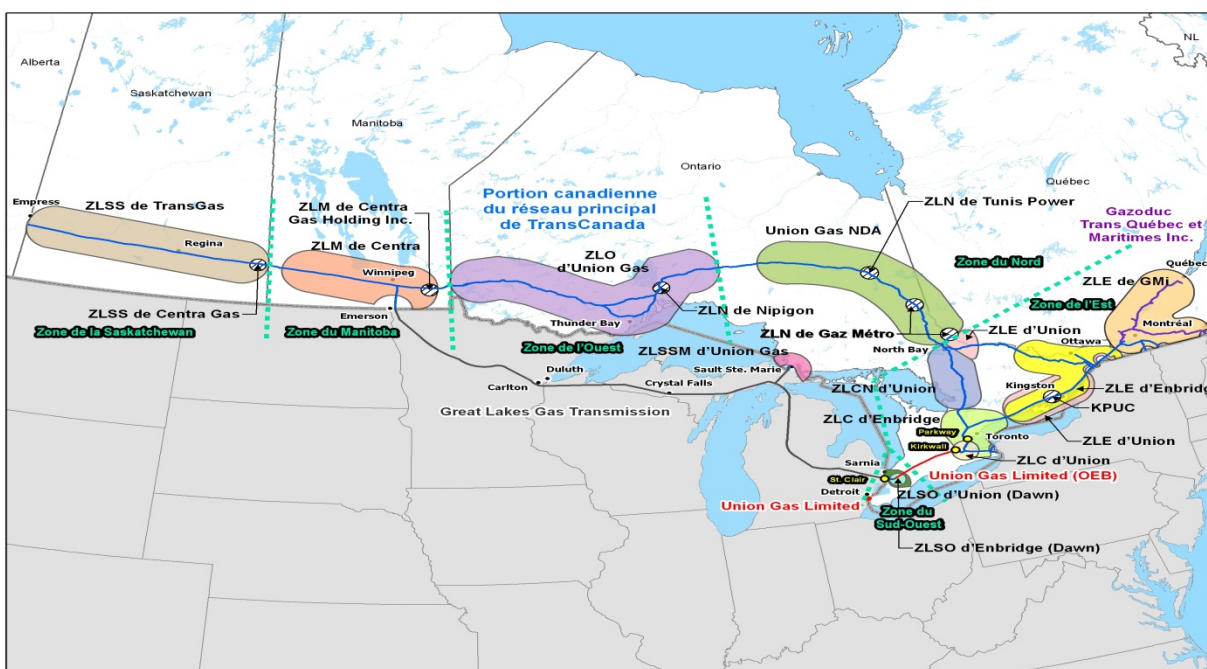
CARTES ET DESCRIPTIONS DES RÉSEAUX DE CANALISATIONS

Faisaient partie de l'étendue du présent audit TransCanada PipeLines Limited et plus précisément ses filiales suivantes :

- TransCanada Pipelines Limited;
- TransCanada Keystone Pipelines GP Ltd.;
- Gazoduc Trans Québec & Maritimes, Inc.;
- Foothills Pipe Lines Ltd.;
- NOVA Gas Transmission Ltd.

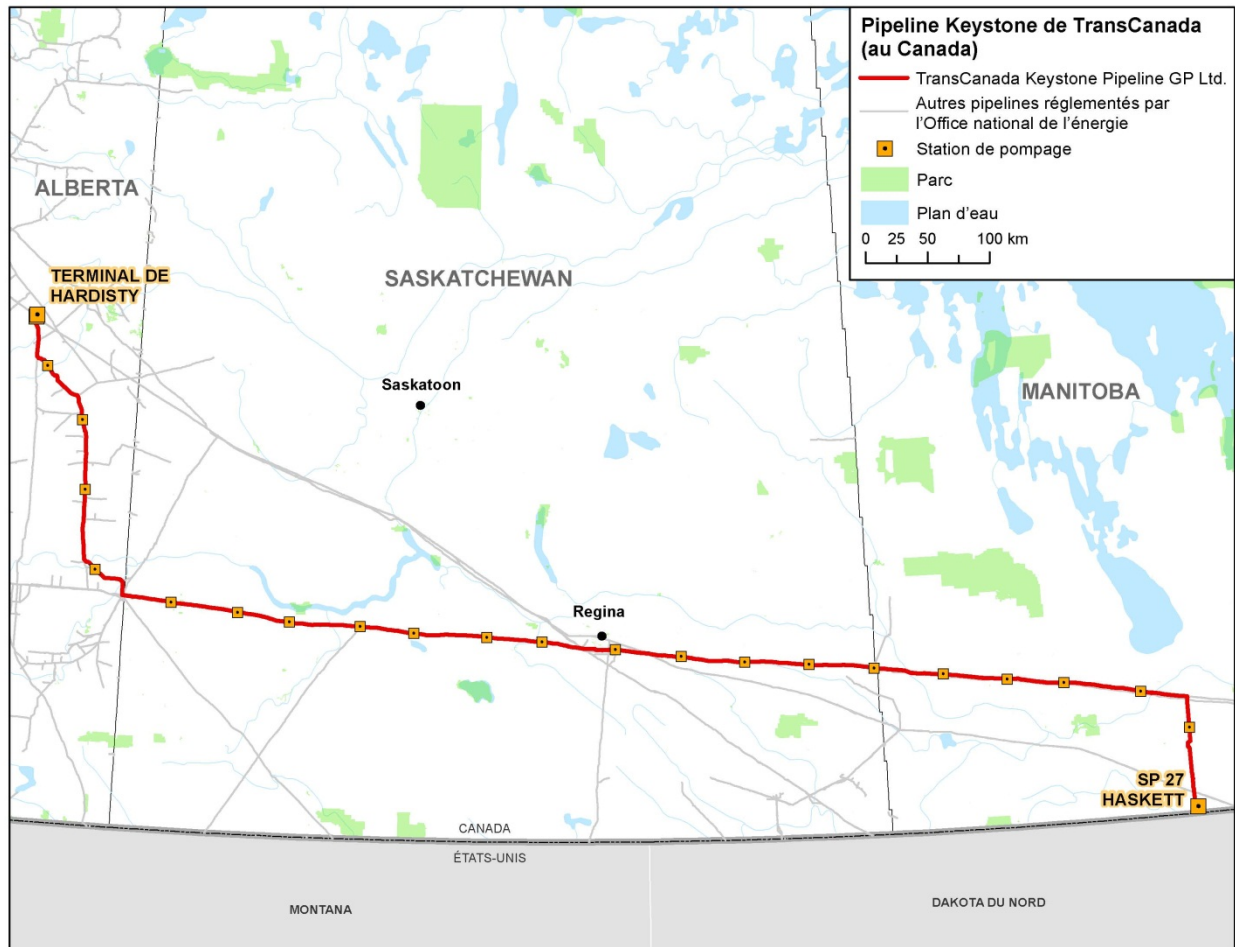
Ces filiales détiennent les certificats pour les installations réglementées par l'Office appartenant à TransCanada, qui incluent le réseau principal, le pipeline Keystone, le réseau de Gazoduc TQM, le réseau Foothills et le réseau de l'Alberta (NGTL).

Figure 1 : Réseau principal au Canada



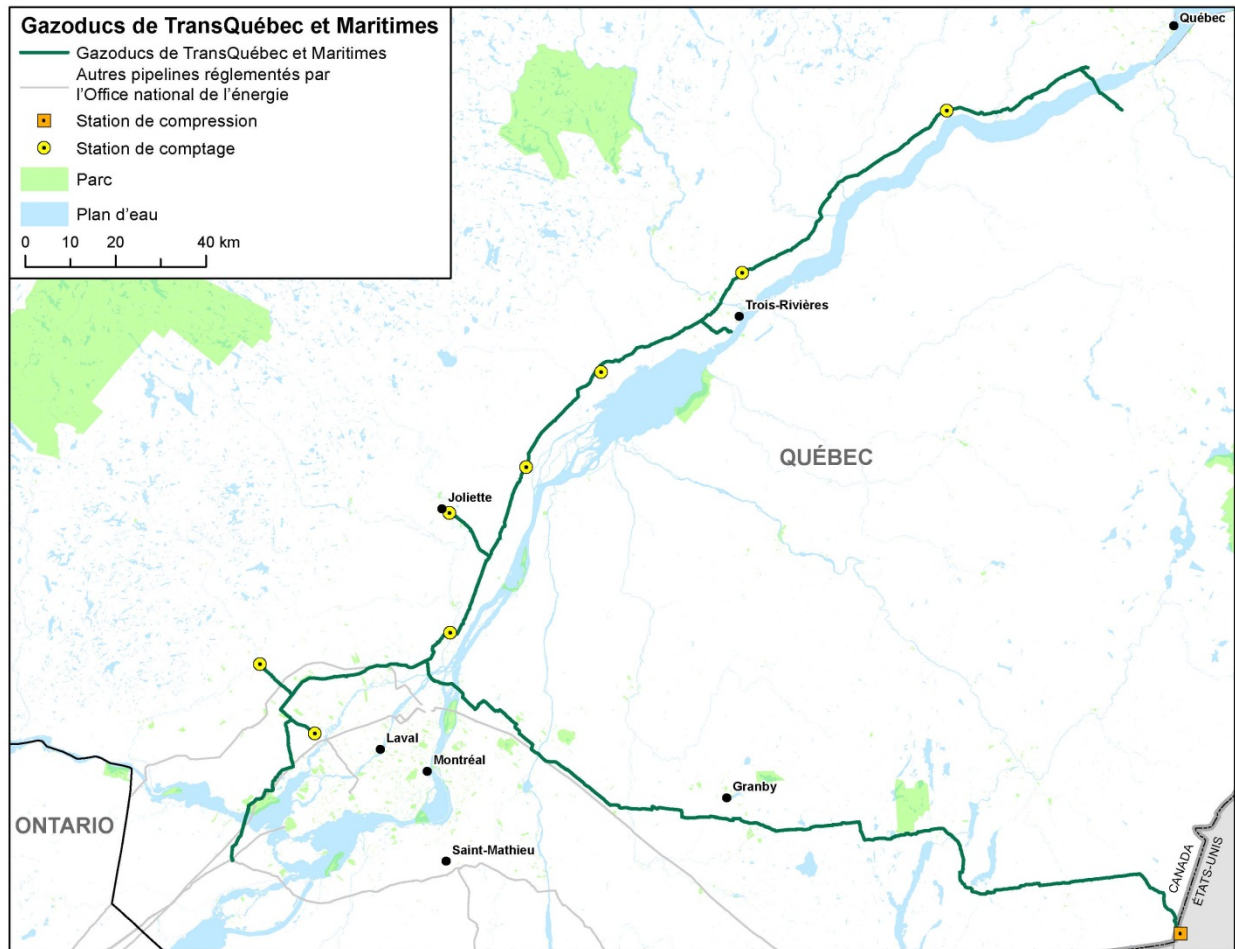
Le réseau principal au Canada, illustré dans la figure 1, consiste en un gazoduc de 14 100 km qui s'étend de la limite entre l'Alberta et la Saskatchewan vers l'est jusqu'à la frontière internationale entre le Québec et le Vermont et se raccorde à d'autres gazoducs au Canada et aux États-Unis.

Figure 2 : Pipeline Keystone



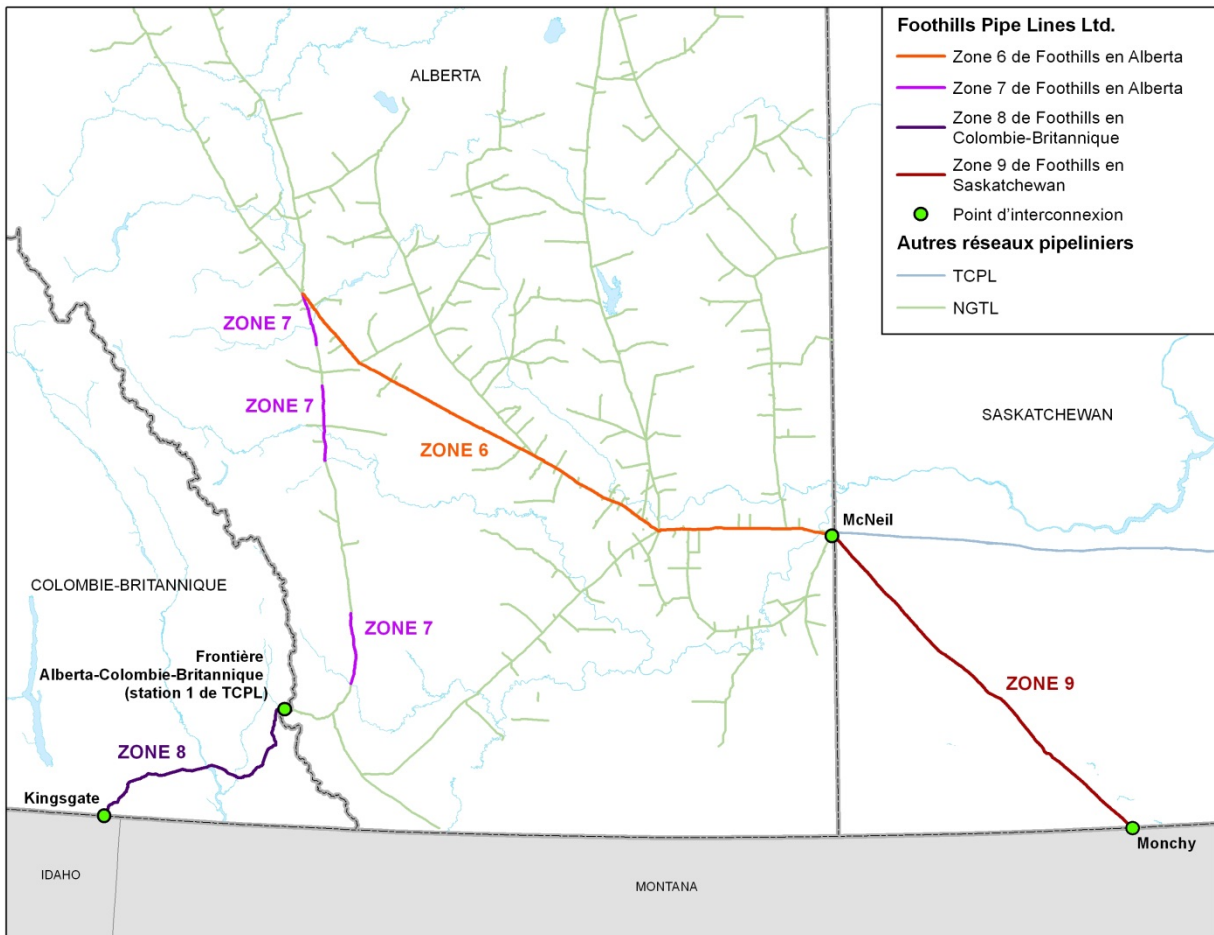
Le pipeline Keystone, illustré dans la figure 2, est un pipeline de 1 251 km de long qui transporte le pétrole brut de Hardisty (Alberta) vers la frontière internationale entre le Manitoba et le Dakota du Nord. Le pipeline Keystone se prolonge aux États-Unis.

Figure 3 : Réseau de Gazoduc TQM



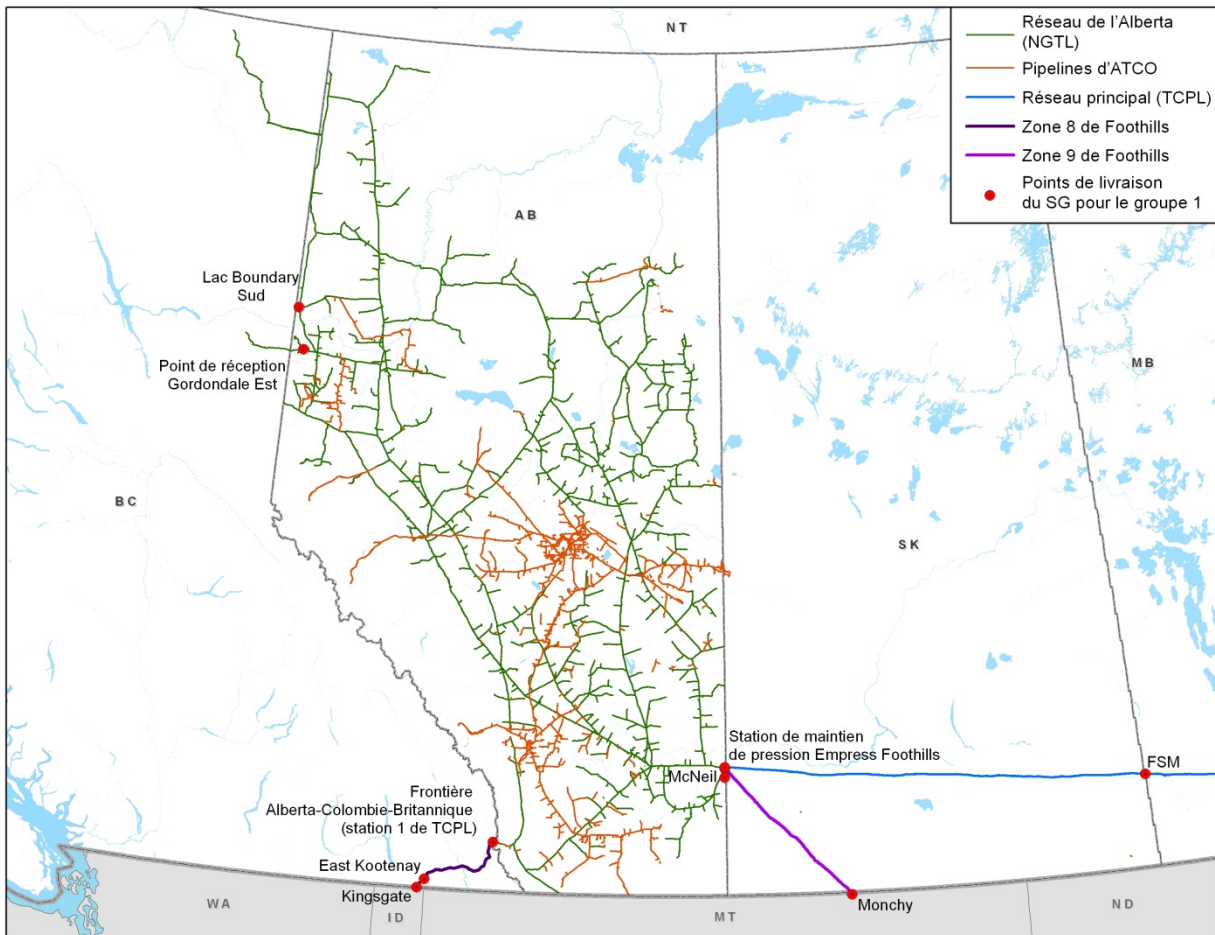
Le réseau de Gazoduc TQM, illustré dans la figure 3, est un gazoduc de 573 km situé au Québec, qui relie Saint-Lazare, à l'ouest de Montréal, et Saint-Nicolas, sur la rive sud de la ville de Québec, ainsi que Lachenaie, à l'est de Montréal, et East Hereford, à la frontière internationale avec le New Hampshire.

Figure 4 : Réseau Foothills



Le réseau Foothills, illustré dans la figure 4, est un gazoduc de 1 046 km de long qui transporte le gaz naturel du centre de l'Alberta vers les États-Unis.

Figure 5 : Réseau de l'Alberta (NGTL)



Le réseau de l'Alberta (NGTL), illustré dans la figure 5, est un réseau collecteur de gaz naturel de 24 828 km de long situé dans la province de l'Alberta. Il permet d'assurer la livraison à divers points situés le long des limites provinciales, où le réseau est raccordé au réseau principal de TransCanada et au réseau ainsi qu'à des gazoducs d'autres entreprises.

ANNEXE III

TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office (TransCanada)

Représentants de la société interrogés - Gestion de la sécurité

Représentants de la société interrogés	Titre :
Greg Lohnes	Vice-président directeur, Exploitation et grands projets, dirigeant responsable au sens de la Loi sur l'Office
Vern Meier	Vice-président, Sécurité des pipelines et conformité
[REDACTED]	Directeur, Conformité réglementaire
Bryce Lord	Vice-président, Gazoducs et installations de stockage au Canada
Dan King	Vice-président, actifs, ingénieur en chef
[REDACTED]	Chef de secteur, Rocky Mountain House
[REDACTED]	Systemes de gestion des actifs
James Baggs	Premier vice-président, Exploitation et ingénierie
Andrea Jalbert	Vice-présidente, Collectivité, sécurité et environnement
[REDACTED]	Chef de la sécurité
[REDACTED]	Spécialiste de la sécurité
[REDACTED]	Santé et hygiène industrielle
[REDACTED]	Chef du programme de sensibilisation du public
[REDACTED]	Conseillère principale, Système de gestion SSE
Robert Jacobucci	Vice-président, Ressources humaines
[REDACTED]	Gestionnaire de la maintenance des installations, Lac La Biche
[REDACTED]	Technicien en EINC
[REDACTED]	Santé et sécurité, Wildrose
[REDACTED]	Spécialiste principal, conformité réglementaire
[REDACTED]	Technicien
[REDACTED]	Technicien, contrôles
[REDACTED]	Technicien

[REDACTED]	Chef de secteur, région de Lakeland
[REDACTED]	Technicien en pipelines
[REDACTED]	Directeur, Winnipeg
[REDACTED]	Coordonnateur, Santé et sécurité, Winnipeg
[REDACTED]	Spécialiste de la sécurité industrielle
[REDACTED]	Membre du CPSSE, Winnipeg
[REDACTED]	Chef de secteur, zone d'Agassiz
[REDACTED]	Conseillère principale en sécurité
[REDACTED]	Technicien en mesures
[REDACTED]	Gestionnaire, Medicine Hat
[REDACTED]	Gestionnaire, Compétences des fournisseurs
[REDACTED]	Compétences des sous-traitants et fournisseurs
[REDACTED]	Gestionnaire de la santé et de l'invalidité
[REDACTED]	Démonstration, ITI
[REDACTED]	Technicien en mesures

ANNEXE IV

TransCanada PipeLines Limited et ses filiales réglementées par l'Office (TransCanada)

Documents examinés – Gestion de la sécurité

Titre	Chemin
Audits	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Committees	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Daily Audit Observations 2013-08-20.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
General	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Incident and Emergency	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Inventories	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Management Review	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20
Planned Inspection Form.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Planned Inspection Task Package.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Planned Inspection TOP.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Handbook.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Procedure.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Report.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 Audit Task Package.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
Tier 3 HSE MS Audit Protocol.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Audits
12591 - CDN Schedule A Scope of Work.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
General Emergency Response Plan template.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
Site Specific Planning.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPL Emergency Line Report August 5th to August 11th 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General

TCPL Recap August 5th to August 11th 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPLTest Call August 5th to August 11th_RSL.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
TCPLTest Call August 5th to August 11th_WMF.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
WO-718617-1-EMS-Local-Plans-M12-LKLND-2012.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
WO-726153-2-Tabletop-M12-2012-LKLND.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
WO-741925-1-EMS-EOC-M06-2012-LKLND.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/General
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Copy of IIT Causation Table.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Debrief-Carman Seal Failure-EOC Site.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
EMS Audit - LMS Report for RMR Employee - Aug 14 2013.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
EMS Program Training Requirements 2013 - EDMS No 007923809.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS Clean-up.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS incident and our annual exercise for Central Region.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
FW_ Carman PS incident and our annual exercise for Central Region2.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Guideline to Select Potential Severity.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations -

	Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
HSE Performance Update July _V1.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
IIT Causation Table.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
IMP High Potential Guidelines.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Incident ID 253639 - Carmen Pump Station.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Incident2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Issue2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
NEB Audit_Environmental Noise_Snapshots from TOPs Database.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Operation Tecumseh - 2012 Field Emergency Exercise - Rocky Mountain Region V1.1 (Final).pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
TransCanada High Potential Tracking.ppt	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Incident and Emergency
Risk Registry from [REDACTED].pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Inventories
Policies.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-20/Management Review
Emergency Management and PA	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21
TOPs	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21
2012 Regional Plan Summary Final _Jan.21 2013_.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
BRC example.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations -

	Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
Emergency Responder Process 4 w EMS (3).pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
Q4 Total Regional Reports Table (Jan 23 2013) - Issued.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/Emergency Management and PA
Audit Report_ [REDACTED].pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Contractor Safety Management Program_130816.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Excavation Specificatio.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
field audit protocol_ [REDACTED]_Appendix D_13061.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
field audit protocol_ [REDACTED]_HSE Field Audit Protocol_13061.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
NCP4698-TCP-SA-PLN-001 Rev 1 SSMP-plan only.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
SSSPV12_12-14-1.pdf	NEB/Document Library/Daily Audit Observations - Requests for Information/2013-08-21/TOPs
Community, Safety and Environment_Occupational Safety_Health and Industrial Hygiene_130819.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
EMS NEB Audit Presentation.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Health and Safety Presentations	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
MOC Initiative Overview Presentation to NEB September 30 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
MOC Initiative Technical Change Example Presentation to NEB September 30 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
NEB Audit Aug 2013 PresentationUpdated finalrev.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
NEB Opening HSE MS Overview V2.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
PA Overview pres for NEB Audit 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Remediation Program Overview.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
Tank Integrity Program presentation to NEB 13 10 02.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
TransCanada Crossings Program_Aug 20 2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to

	NEB
TransCanada Operations Environmental Program Overview.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB
01 WCB Intro Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
02 WCB Physician Letter Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
03 WCB Medical Release Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
04 WCB Medical Assessment Final.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
APS and Instructions.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Directed Referral Process flow.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Disability Management Webpage.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
DM Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Draft Supervisor Letter - Jan '10.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM Referral.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM screenshot 2.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ECM screenshot.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
EFAP screen shot.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Follow-Up Email.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Follow-Up.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo for Field Staff.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergo Resources and Request Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Hazard Control Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Product Standards and Process List Tower.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Ergonomic Product Standards and Process List-Field.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
ErgonomicsForFieldStaff_LR.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations

Fitness to Work.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Health Services Leader Toolkit - Final 2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
HSE Coordinators Field Ergo Assessment Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
HSE Coordinators Vehicle Ergo Assessment Form.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Incident and Issue Management Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Manual Material Handling.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
MoveSafe Poster.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Occ Injury Illness Response LMS.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Occupational Injury and Illness Response Program.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Office Ergo Pamphlet 2010.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
PDA II.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Planned Inspection Procedure.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
STD letter.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC Eqpt list Jan 2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC setting up your workstation.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC stats Q1_Q2_2012.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TC stats Q1_Q2_2013.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TCSampleReport.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
Time Away From Work Disability Webpage.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TransCanada Calgary Office Ergo Process Document.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
TransCanada STD Referral Form-ECM.pdf	NEB/Document Library/Presentations by TC Staff to NEB/Health and Safety Presentations
PA Overview NEB Audit 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness
2011.05 Land Representative 4 Senior Land Representative 50316576 Leys.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits

2013 IPA Regional Plan Overview Wildrose.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Code of Business Ethics (COBE).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Community Aboriginal Relations 4 - CPO.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_EIC (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Facilities (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Mechanical (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Pipeline (final).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Field Role_Technical_Level 5_final.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Geotechnical Site Assessment Initial Scoping and Site Monitoring Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Harassment-Free Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Heavy Equipment Crossing Information Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
HSE Hazard Advisory Form .pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
IPA Regional Plan Overview Wildrose.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Job Safety Analysis Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Land Rep 3 Eastern Region FINAL 12Dec12.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Pipeline Inspection Report Example.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TC Code of Business Ethics.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP - Pipeline Crossing and Encroachment Procedure.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP - Stakeout Report and Ground Disturbance Approval.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP Hazard Advisories.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
TOP Job Safety Analysis Procedure.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Vision Document.docx	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Weapons in the Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and

	Crossings Field Visits
Wildrose Regional PA 2013 Plan Detailed Revision 4.xls	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Work Alone Check Sheet.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness and Crossings Field Visits
Code of Business Ethics (COBE).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
Harassment Free Workplace Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
HSE Commitment Statement.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
PipelinePublicAwarenessManual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
Pipelines Public Awareness Program Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
Stakeholder Engagement Commitment Guiding Principle .pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/1.2 Policy and Commitment Statements
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
2012 Regional Plan Summary Final (Jan.21 2013).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
PA 2013 Regional Plan Overview Wildrose draftv1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
PA RMR overview plan for 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Safety Risk Matrix.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.1 Hazard Identification, Risk Assessment and Control
FW_ Ref. Canada Gazette Part I Amending the National Energy Board Onshore Pipeline Regulations, 1999.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
NEB 2013 Gap Analysis.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
NEB OPR Gap analysis Version 2.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
Pipeline Public Awareness TOPs Regulations List.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
Proposed Regulatory Change - Management Systems March 2011.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
TOPs Process.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.2 Legal Requirements
2012 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets

2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
2012 Regional Plan Summary Final (Jan.21 2013).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
2012 RMR IPA Regional Plan FINAL.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
2013 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
2013 Key Focus Areas -Peak Performance.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Corporate Scorecard Folder - FINAL.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Objectives and Targets Overview.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
PA Regional Plan Overview (Central Region)2012 Final.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Q2 2013 Eastern Reg Detailed Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Q4 Detailed IPA Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Q4 IPA Status Report.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
Role Profile example [REDACTED].pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
score-card-web-pdf-2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.3 Goals, Objectives and Targets
2012 Performance Agreement [REDACTED].pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
2013 PA Regional Plan Detailed 2013-07-15.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Emergency Responder Process 4 w EMS (3).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
PA 2013 Regional Plan Overview Wildrose draftv1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
PA Org Chart.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
PA RMR overview plan for 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Pipelines Public Awareness Program Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Role Profile example [REDACTED].pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
SM-13 2012 Update.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4

	Organizational Structure, Roles and Responsibilities
Wildrose Regional PA 2013 DRAFT Plan Detailed Revision 4.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/2.4 Organizational Structure, Roles and Responsibilities
2012 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
2012 RMR IPA Regional Plan FINAL.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
2013 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
20130809101042910.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Activity Central User Manual September 26 2013 LG.PDF	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Land Services.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
One Call and Locating and Marking Procedures Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
PA Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
PA Regional Plan Overview (Central Region)2012 Final.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pipeline Construction Safety.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Pipeline Crossing and Encroachment Procedure Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Potential gap list w PA responses_Oct 28v1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Q2 2013 Eastern Reg Detailed Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Q4 Detailed IPA Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Q4 IPA Status Report.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
SCHC_CABLE above and below 2010.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
SCHC_Road Crossing Pipe_Cover 2010.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations

SCHC_STEEL PIPE or PLASTIC or ALUMINUM PIPE TWS rev 2011.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
SM-13 2012 Update.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
SMS Commodity Listing Aug 8.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Stakeout Report and Ground Disturbance Approval.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
TransCanada High Potential Tracking.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
Travaux d'excavation et de construction a proximite de pipelines.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
UDA Land Contractor visit direction.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.1 Operational Control - Normal Operations
2012 Faxback Survey Report v2_Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.2 Operational Control - Upset or Abnormal Operating Conditions
TC_EMS_PRES_English_2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.2 Operational Control - Upset or Abnormal Operating Conditions
Example of Scope Variance.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
Keystone ERP Revision List.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
MOC 12-010 PA Stakeholder Management QuickBase - Implemented.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
TEP-INT-MOC Pipe Integrity - MOC (Cdn-US-Mex).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
TOPs Monthly Update Record Aug 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.3 Management of Change
2013 FFA Talking points.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
6 Security Awareness Signs of Aggressive Behaviour Personal Security.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Behavioural Competency Library.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
CA ER Letter_Mailing_2012_All.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
CAN - NG - ER - V5.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Competency Matrix Worksheet.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training,

	Competence and Evaluation
Message Civil Disobedience Training.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Pipelines Public Awareness Program Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Re_2012 Emergency Responder Fax Back Survey Results.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Regional PA Session_EAS 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Role Profile Mapping Worksheet.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Security_Awareness_and_Scenarios_111110.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Security_Awareness_Pipeline_120810_V3_2_LMS.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
Security_Threats_TOP_131009.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
TC_EMS_PRES_English_2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.4 Training, Competence and Evaluation
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
2013 FFA Talking points.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
article_forestier 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
CA ER Letter_Mailing_2012_All.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
CAN - NG - ER - V5.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
CDN English_French_Calendar_2013_LR.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Effectiveness and Brand Study Summary.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Effectiveness and Brand Study Summary_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Logging_Factsheet_Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Nipissing Forest Resource Mgmt Presentation_020512.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
PAP, v7 released.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Pipelines Public Awareness Program Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Re_2012 Emergency Responder Fax Back Survey Results.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication

RMR Public Awareness Highlights Presentation.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
TC_EMS_PRES_English_2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
Wildrose Public Awareness Highlights Presentation.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.5 Communication
2012 Contractor IPA Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
2012 ERA IPA Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
2012 Landowner Form.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
2013 Landowner Awareness form April rev.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
Fax-Back form CA (Oct 18) with TC.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
Pipelines Public Awareness Program Manual.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
SMS Commodity Listing Aug 8.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
TransCanada Operating Procedures Program Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/3.6 Documentation and Document Control
2012 Faxback Survey Report v2_Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
2012 Public Awareness Program Plan_Rev 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
2012 Q4 Regional Teleconference Meeting Minutes.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
2012 Regional Plan Summary Final (Jan.21 2013).pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
2013 Q1 REGIONAL PUBLIC AWARENESS MEETING Notes.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Business Reply Cards Log.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Effectiveness and Brand Study Summary_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Q2-Canada Quarterly PA Unauthorized Activity Summary Report.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1

	Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Rocky IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Supplier Information Questionnaire.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
Wildrose IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.1 Inspection, Measurement and Monitoring
C08338 IMP - Classification v3.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08709 IMP Coordinator Access.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08710 Create-Edit Events in IIT.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
C08710 IMP - Report-Searches IIT.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Guideline to Select Potential Severity.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident and Issue Management Program.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident Management Program (IMP) - NEB Presentation.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Incident2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Issue2012_Guide_EN.PDF	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Issues Management Classification Guide.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
PA SC Q1 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses

PA SC Q2 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
PA SC Q3 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
PA SC Q4 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Rocky IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
TransCanada High Potential Tracking.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
W08216 IMP - Incident Management Process_November 2011 update.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
Wildrose IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.2 Investigation, Reporting Incidents Near Misses
26. Public Awareness Self Assessments.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.3 Internal Audits
Effectiveness and Brand Study Summary_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.3 Internal Audits
Tier 3 HSE MS Audit Protocol.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.3 Internal Audits
2012 ER mailing proof.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2012 EX mailing proof.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2012 Faxback Survey Report v2_Canada.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records

	Management
2012 New Projects Proof of Mailing 1.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2012 Q4 Regional Teleconference Meeting Minutes.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2013 PA Regional Plan Detailed 2013-07-15.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2013 Q1 REGIONAL PUBLIC AWARENESS MEETING Notes.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
brochure_naturalgas_emergencyresponse_canada_f r_November2012_LR.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Business Information Management Program.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Business Information Performances standards.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Business Information Sensitivity Guidelines.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Business Reply Cards Log.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
C9327_EX Eng.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Ekwan Horn River Proof of Mailing.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Information Management Policy.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Records Classification System and Retention Schedule.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
Sample completed PA Landowner visit form_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
TOP Management System Framework Document.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
TOPs Monthly Update Record Aug 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/4.4 Records Management
2012 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
2012 Q4 Regional Teleconference Meeting Minutes.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
2012 RMR IPA Regional Plan FINAL.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
2013 IPA Reg Overview Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
2013 People Scorecard Mid-Year Assessment.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Effectiveness and Brand Study Summary_Redacted.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review

Management Review Overview.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA Annual Assessment.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA Regional Plan Overview (Central Region)2012 Final.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA SC Q1 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA SC Q2 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA SC Q3 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
PA SC Q4 2012.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Q2 2013 Eastern Reg Detailed Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Q2-Canada Quarterly PA Unauthorized Activity Summary Report.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Q4 Detailed IPA Plan.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Q4 IPA Status Report.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Rocky IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
TransCanada Corporate Health, Safety and Environment Committee Mandate.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
TransCanada Corporate HSE Committee Meeting Minutes May 2013.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Wildrose IIT Summary April 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Wildrose IIT Summary February 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Wildrose IIT Summary January 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Wildrose IIT Summary June 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0

	Management Review
Wildrose IIT Summary March 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review
Wildrose IIT Summary May 13.pdf	NEB/Document Library/Public Awareness/5.0 Management Review